

RAPPORT SUR
LA SITUATION
EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

ANNÉE 2013

Editos	p. 3
Le développement durable : une priorité pour le Département	p. 4
L'édition 2013 du Rapport de développement durable	p. 6

ÉGALITÉ ET PROMOTION SOCIALE p. 7

Les engagements du départements pour l'égalité et contre les discriminations	p. 8
Développement économique et promotion du territoire	p. 10
Economie sociale et solidaire, emploi et formation	p. 11
Insertion	p. 12
Culture	p. 13
Patrimoine culturel et archives	p. 14
Sports et loisirs	p. 15
Projet social départemental	p. 16
Accueil de la petite enfance	p. 18
Protection maternelle et infantile, planification familiale	p. 19
Aide sociale à l'enfance	p. 20
Accompagnement social	p. 21
Promotion des droits fondamentaux	p. 22
Prévention et promotion de la santé	p. 23
Prévention des conduites à risques	p. 24
Personnes âgées	p. 25
Personnes handicapées	p. 26
Projet éducatif départemental	p. 27
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	p. 29

UN NOUVEAU MODÈLE URBAIN MÉTROPOLITAIN p. 30

Plan climat énergie départemental	p. 31
Projet d'aménagement et de développement métropolitain	p. 33
Réseau routier, mobilité durable et transports en commun	p. 35
Cadre de vie : aménagement, politique de la ville et habitat	p. 37
Projet d'écologie urbaine	p. 39
Assainissement et qualité de l'environnement urbain	p. 41
Biodiversité et nature en ville	p. 42

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE, DU LOCAL AU GLOBAL p. 43

Pilotage stratégique, audit et information	p. 44
Promotion de la vie associative et démocratie participative	p. 45
Solidarité et coopérations internationales et européennes	p. 46

DÉVELOPPER L'ÉCO-RESPONSABILITÉ DE L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE p. 47

Stratégie budgétaire	p. 48
Gestion de l'emploi, des carrières et des compétences	p. 49
Ressources internes : bâtiments départementaux, systèmes d'information et logistique	p. 50

Le glossaire du Rapport de développement durable	p. 51
---	-------

En savoir plus	p. 52
-----------------------------	-------



Stéphane Troussel,
Président du
Conseil général

Face à la crise et aux incertitudes qui pèsent sur l'évolution du territoire de la Seine-Saint-Denis, la tentation pourrait être grande d'opposer la logique du développement durable à celle de la réponse immédiate aux besoins des populations. Ce serait là une erreur.

En effet, ce concept repose sur une double ambition : lutter contre les inégalités de demain, à travers la conservation des ressources naturelles pour les futures générations, mais aussi lutter contre les inégalités d'aujourd'hui, en veillant à un partage équitable des richesses.

A cette lumière, le développement durable est porteur de sens pour un territoire comme celui de la Seine-Saint-Denis. Il ne s'agit pas d'un luxe, réservé aux plus aisés, qui auraient le temps et les outils nécessaires pour penser à l'avenir, mais bien d'une vision solidaire du développement qui concerne l'ensemble de la société.

C'est pour cela que le choix a été fait au sein du Département d'encourager et de valoriser la participation de chaque service à l'atteinte des objectifs de développement durable que s'est fixée la collectivité dans son Agenda 21. Ce parti-pris a guidé l'élaboration de notre Rapport de développement durable, dans lequel le lecteur pourra prendre connaissance de la contribution de chacune des politiques publiques départementales.

C'est également sur la base de cette ambition d'une double solidarité entre générations et entre populations qu'ont été conçus les Engagements du Département pour l'égalité et contre les discriminations, ainsi que cinq projets majeurs pour la collectivité, sur l'éducation, le social, l'aménagement, l'écologie et le climat. L'ensemble de ces projets, dont les plus récents ont été adoptés à l'été 2013, sont présentés pour la première fois de façon détaillée dans notre Rapport de développement durable.

Je souhaite que celui-ci permette de prendre la mesure du rôle joué par le Département pour la qualité de vie en Seine-Saint-Denis, aujourd'hui et demain, et qu'il suscite chez le lecteur l'envie d'en savoir plus et de s'impliquer en faveur du développement durable.



Valéry Molet,
Directeur général
des Services

Cette 3ème édition du Rapport de développement durable est pour notre collectivité une excellente opportunité de mesurer le chemin parcouru grâce à la mobilisation des 8 000 agents du Département. Je remercie chaleureusement ces derniers pour leur implication en faveur d'un service public de qualité, car c'est l'ensemble de leurs contributions qui permet à l'administration de progresser sur la voie du développement durable.

En interne, de nombreuses démarches ont été impulsées ou renforcées ces dernières années pour donner à chacun les moyens « d'éco-responsabiliser » son comportement. Peuvent ainsi être cités l'achat de véhicules électriques pour renouveler la flotte départementale, les encouragements à la pratique et à l'entretien du vélo, le recours aux impressions économes réalisées en interne par le Bureau de la reproduction, etc.

Par ailleurs, 2013 a été placée sous le signe de la valorisation de l'expertise et de la créativité des agents. Consultés dans le cadre d'un baromètre social destiné à faire le point sur leur satisfaction et leurs attentes, les agents ont également été invités à échanger leurs idées dans le cadre de cinq démarches de R&D, les laboratoires d'idées. Ouverts à tous, ces laboratoires ont permis d'identifier des leviers à actionner dès 2014 pour aller plus loin en matière d'équilibre territorial, de démocratie participative, d'innovation et d'amélioration des conditions de travail au sein de la collectivité. Les résultats de ces travaux seront particulièrement mis en valeur dans la prochaine édition de notre Rapport de développement durable.

Celui-ci a été retravaillé cette année de façon à être encore plus agréable à lire que les précédentes éditions, mais n'hésitez pas à nous transmettre vos propositions pour faire encore évoluer ce document : le développement durable repose sur un processus d'amélioration continue... Bonne lecture à toutes et à tous !

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE PRIORITÉ POUR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

En 2008, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est doté d'un Agenda 21, une « feuille de route » de ses engagements pour un développement durable et solidaire.

Aux sources du développement durable

Ce concept a été progressivement forgé au XXème siècle face au constat d'une dégradation des milieux naturels, mais aussi de l'incapacité du modèle de développement « traditionnel », basé sur l'accroissement de la production de biens matériels, à assurer l'éradication de la pauvreté à l'échelle mondiale.

Le rapport Brundtland*, diffusé en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, a popularisé le concept de « développement durable » : « répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité

pour les générations à venir de satisfaire les leurs » mais aussi assurer « la satisfaction des besoins élémentaires de tous et, pour chacun, la possibilité d'aspirer à une vie meilleure ».

Le développement durable est ainsi une invitation à une double solidarité :

- dans le temps, entre les générations, en veillant à conserver le bon état des ressources naturelles ;
- dans l'espace, entre les populations, en répartissant équitablement les richesses.

Relever ce double défi implique de se mobiliser à toutes les échelles, celle des individus comme celle des institutions.

Les enjeux de la Seine-Saint-Denis

S'il est l'un des plus petits départements français en superficie, sa densité de population est cinq fois supérieure à la moyenne en Ile-de-France : 1,5 million de personnes habitent et près de 400 000 personnes travaillent sur ce territoire de 236 km².

Ce département étant à la fois le plus jeune et le plus pauvre de la France hexagonale, ses habitants sont particulièrement exposés aux inégalités sociales et environnementales.

Néanmoins, la Seine-Saint-Denis se caractérise aussi par son dynamisme économique, social et culturel, sa situation au sein de la métropole, son héritage industriel, ses équipements, ses aéroports, ses universités Paris 8 et Paris 13, son tissu associatif...

Progressivement, les friches industrielles cèdent la place à des projets d'envergure, comme le Stade de France ou les Grands Moulins de Pantin, et les transports en commun se développent. De nombreuses entreprises, qui représentent un nombre d'emplois considérables, s'installent sur le territoire.

La stratégie du Département : vers un développement durable et solidaire

Le rôle des services publics locaux est déterminant pour s'assurer que ce développement s'inscrit dans une logique de développement durable et profite pleinement aux habitants de la Seine-Saint-Denis. C'est ce à quoi s'emploie le Conseil général, avec les moyens à sa disposition.

Sa stratégie est définie depuis 2008 dans le cadre de l'Agenda 21. Elle couvre l'ensemble des politiques du Département, tant ses compétences et dispositifs obligatoires, que ses politiques volontaires. Certaines de ces politiques sont précisées dans des Schémas élaborés avec les partenaires, les acteurs locaux et les usagers.

Le Conseil général a par ailleurs choisi d'approfondir sa stratégie en adoptant six démarches transversales entre 2010 et 2013 : des Engagements pour l'égalité et contre les discriminations, un Projet social, un Projet éducatif, un Projet d'aménagement et de développement métropolitains, un Projet d'écologie urbaine et un Plan climat énergie. Leurs orientations guident la conduite des politiques à moyen et long termes tout en favorisant la mise en œuvre immédiate de projets concrets.

Le Département met en œuvre un ensemble de politiques dans les champs du social, de l'éducation, du développement économique, de l'aménagement et de la culture. Son budget est de plus de 2,1 milliards d'euros dont 1,789 milliards en fonctionnement et 368 millions en investissement. Ses 8 700 agents exercent plus de 100 métiers différents.

L'Agenda 21 du Département, un atout pour les usagers et l'institution

Démarche vivante, cadre à disposition des services et support de coopérations territoriales, l'Agenda 21 permet une lecture transversale et donne une cohérence d'ensemble aux politiques publiques départementales, dans un contexte en permanente évolution.

L'Agenda 21 soutient aussi la mise en valeur du territoire et encourage la démocratie participative, garante du lien entre l'institution et les habitants du département.

L'exemplarité de cette démarche a été soulignée par les pouvoirs publics à travers sa reconnaissance en 2011 par le ministère en charge du Développement durable et sa labellisation en 2012 par les Rubans du développement durable.

Reconnu sur le plan législatif par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, l'Agenda 21 reste une démarche volontaire et non normalisée. Une cinquantaine des 930 Agendas 21 existant en France sont portés par des Départements. La région francilienne compte environ 150 Agendas 21.

Quatre orientations stratégiques

La formalisation de l'engagement du Département en faveur du développement durable remonte à 2007 avec l'élaboration d'un Agenda 21 interne aux services. Un Agenda 21, projet de territoire départemental, a ensuite été adopté par le Conseil général en 2009.

Après trois années de mise en œuvre, le Département a décidé d'actualiser son Agenda 21. Cette mise à jour a été engagée pour prendre en compte les évolutions du contexte d'intervention du Département, en particulier la crise économique et sociale, les projets autour du « Grand Paris », la réforme territoriale et la nécessaire transition énergétique.

Après de nombreux échanges en interne associant toutes les directions du Département, quatre nouvelles orientations stratégiques ont été approuvées par le Conseil général en novembre 2012. Elles visent à développer :

1. l'égalité et la promotion sociale,
2. un nouveau modèle urbain métropolitain,
3. une gouvernance partagée du local au global,
4. l'éco-responsabilité de l'institution départementale.

Un plan d'actions a vocation à être présenté aux élus en 2014 pour mettre en valeur certaines des traductions opérationnelles de ces orientations, à la concrétisation desquelles œuvrent l'ensemble des agents du Département. Ce plan prendra la forme d'une labellisation « Agenda 21 » s'appliquant à une quarantaine d'actions remarquables, incarnant les valeurs du développement durable portées par la collectivité. Le choix des actions proposées à l'exécutif s'appuie en priorité sur l'expertise de l'administration départementale, au contact le plus direct des usagers et des habitants. Réactualisé annuellement, ce dispositif de labellisation constitue un gage de dynamisme pour la démarche Agenda 21.

L'ÉDITION 2013 DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'élaboration d'un Rapport de développement durable et sa présentation aux élus constituent une obligation réglementaire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, en préalable aux débats sur le projet d'activités et de budget.

Le Département de Seine-Saint-Denis a choisi de faire de cette obligation une opportunité de prendre du recul sur ses engagements, ainsi que de s'interroger sur les perspectives pour les années à venir. L'élaboration de ce rapport est également pour le Département une opportunité de valoriser le travail de l'administration. Il présente de façon transparente la façon dont la collectivité se mobilise en faveur d'un développement plus durable et solidaire en Seine-Saint-Denis.

Ce Rapport cherche donc à rendre compte des multiples traductions concrètes des orientations en faveur du développement durable que porte le Département.

Le rapport étant annuel, l'accent est mis sur les réalisations spécifiques à 2013, sans néanmoins mettre de côté l'activité récurrente des services départementaux, et en tenant compte des possibilités techniques de collecte des données chiffrées les plus récentes.

Par ailleurs, le rapport insiste sur la contribution au développement durable des politiques publiques départementales et ne prétend pas les présenter de manière exhaustive. C'est là l'objet de la démarche de gestion. Ce dispositif de pilotage des politiques du Département s'appuie sur une segmentation lisible des politiques publiques selon trois niveaux : 14 missions, 46 programmes et 153 actions. Elle donne lieu à l'élaboration annuelle du « Projet d'activités et de budget par programmes » et du « Bilan d'activités par programmes ».

Le rapport de développement durable s'appuie sur cette démarche. Il est structuré autour des quatre orientations de l'Agenda 21 départemental, auxquels les « programmes », relatifs aux politiques publiques ou aux ressources internes, sont rattachés.

Un Rapport de développement durable a ainsi été présenté ces deux dernières années au Conseil général de Seine-Saint-Denis (éditions 2011 et 2012). Par rapport aux précédentes éditions, l'édition 2013 est plus synthétique, et resitue davantage les réalisations du Département dans leur contexte d'intervention. Par ailleurs, l'accent a été mis sur les six démarches transversales adoptées par le Conseil général entre 2010 et 2013 pour approfondir ses priorités stratégiques.



1

ÉGALITÉ ET PROMOTION SOCIALE

La lutte contre les inégalités sociales constitue le socle du projet de développement durable de la Seine-Saint-Denis, terre d'accueil historique des ménages populaires au sein de la métropole.

Compte tenu de ses compétences et des besoins de la population, le Département revendique un rôle de « bouclier social », qui revient à garantir des services publics pour tous.

En 2012, il a confirmé la place majeure de l'éducation pour tous les Séquano-dionysiens avec l'adoption de son Projet éducatif départemental.

En 2013, il a également fait de l'articulation entre économique et social un pari pour l'avenir, à travers l'adoption de ses Engagements pour l'égalité et contre les discriminations et a mis l'accent sur les valeurs de solidarité en adoptant son Projet social départemental.

Plus que jamais, cet effort de protection et d'accompagnement de la population est mené en lien avec les partenaires institutionnels.

Les Engagements du Département pour l'égalité et contre les discriminations

LE CONSEIL GÉNÉRAL A ADOPTÉ LE 30 MAI 2013 UN PROGRAMME D' ACTIONS À TRAVERS DES « ENGAGEMENTS POUR L'ÉGALITÉ ET CONTRE LES DISCRIMINATIONS ».



Les enjeux de la démarche

La Seine-Saint-Denis est un territoire contrasté où se mêlent des situations d'inégalités de plus en plus préoccupantes et des dynamiques sociales et citoyennes qui n'en sont que plus vives et porteuses d'innovations à encourager. L'action du Conseil général y joue un rôle essentiel à la fois de « bouclier social » et de soutien aux initiatives en faveur de la cohésion sociale. Les Engagements pour l'égalité et

contre les discriminations contribuent à la transformation des représentations collectives au sein et à l'extérieur du département, à lutter contre les préjugés et les discriminations. Afin de correspondre à la principale préoccupation des habitants, ces « Engagements » s'inscrivent pleinement dans la priorité du Département : l'emploi, dans l'acceptation la plus large de tous ses déterminants (formation, insertion professionnelle, création d'entreprises et d'emplois, valorisation de la diversité...).

La conception des « Engagements »

Les Engagements pour l'égalité et contre les discriminations reposent sur une démarche transversale et associent plusieurs directions du Département, notamment dans les secteurs du développement économique, de l'éducation, de la jeunesse et de l'insertion. La conception des « Engagements » combine une approche par les politiques publiques (volet externe) et une approche par les pratiques de l'administration départementale (volet interne).

Sur le volet externe, le calendrier de réalisation prévoit la mise en œuvre d'actions et de dispositifs à l'horizon 2015. Ils ont été élaborés sur la base des propositions des directions et orientés spécifiquement vers le domaine de l'emploi. Parmi ces actions, peuvent être citées la création d'une plateforme numérique de stages pour les élèves de 3ème, la signature de conventions « Seine-Saint-Denis Égalité » avec les grandes entreprises du territoire en faveur du recrutement local et de la valorisation de la diversité, la création d'un réseau des cheffes d'entreprises, l'organisation de forums pour l'emploi... Le principe d'élaboration retenu, qui distingue les Engagements d'un plan, est celui d'un ajout « au fil de l'eau » d'initiatives nouvelles et d'un élargissement progressif des

Engagements à d'autres domaines (culture, vie associative, politique de la ville, etc.).

Sur le volet interne, les Engagements comportent des « instruments » dont la collectivité souhaite se doter en vue d'assurer une légitimité d'autant plus forte à ses actions qu'elle se donne les moyens de garantir l'exemplarité de ses propres pratiques.

En ce sens, l'objectif d'obtenir le label Diversité délivré par AFNOR Certification en 2014 s'inscrit dans les Engagements et s'appuie sur une démarche qui vise l'exigence non seulement légale mais aussi éthique d'égalité de traitement des personnes, tant les agents que les usagers des services. En outre, la réalisation d'un diagnostic territorial sur les phénomènes de discrimination en Seine-Saint-Denis permettra au Département d'acquérir une connaissance plus fine du territoire et des attentes des habitants, au service de l'amélioration continue des politiques mises en œuvre. Ce diagnostic sera réalisé avec le concours de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Le pilotage et les instances d'échanges

L'ensemble des Engagements est piloté au niveau de la direction générale des services. Un comité de suivi se réunit tous les deux mois.

Enfin, deux « instances » seront créées afin d'assurer une évaluation externe des actions développées et un meilleur partage de l'information et des « bonnes pratiques » à l'échelle du territoire francilien.

Un conseil scientifique composé d'universitaires, d'experts de l'insertion et de personnalités de la société

civile sera installé en 2014. Il aura pour mission d'évaluer les dispositifs mis en œuvre dans le cadre des Engagements pour l'égalité et contre les discriminations et de proposer des améliorations ou des initiatives nouvelles.

Une conférence partenariale associant d'autres collectivités du département et de la région, ainsi que des institutions, des associations, des organisations professionnelles et les services concernés de l'Etat se réunira chaque année à partir de 2015 en vue de favoriser la concertation, la coordination et les synergies locales des politiques de lutte contre les discriminations.



Les actions réalisées en 2013

Adoptés au mois de mai 2013, les Engagements pour l'égalité et contre les discriminations prendront toute leur mesure en 2014 puis 2015.

Toutefois des actions ont déjà été réalisées :

- Forum de l'emploi public à l'hôtel du Département (25 juin 2013)
- Séminaire de direction élargie consacré au lancement de la démarche d'obtention du Label Diversité de l'AFNOR (18 octobre 2013)
- Signature de la première convention « Seine-Saint-Denis Égalité » avec la SNCF (23 octobre 2013)
- Création d'une plateforme numérique de stages pour les élèves de 3ème (novembre 2013)
- Convention avec l'association Mozaïc RH, cabinet de recrutement et de conseil en ressources humaines, à but non lucratif, spécialisé dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité (septembre 2013)

Soutenir les entreprises pour un développement économique porteur d'avenir

◦ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION DU TERRITOIRE

19,7% C'est le taux de création des entreprises* en Seine-Saint-Denis en 2012. Il s'agit du taux le plus élevé des départements d'Ile-de-France, la moyenne régionale étant de 16%. Il démontre le fort potentiel d'attractivité et de créativité de ce territoire, à soutenir pour favoriser la création d'emplois.

Parce que l'accès à l'emploi est un facteur de solidarité entre les populations, un des enjeux au cœur du développement durable, le Département s'investit, au-delà de ses compétences obligatoires, pour soutenir le dynamisme économique de ses habitants.

Susciter l'excellence et l'innovation

Résolument ambitieux, le Département se mobilise en faveur des filières d'avenir durables. Sont concernées par exemple la création numérique, l'image, l'aéronautique ou encore l'innovation thérapeutique. En 2013, 5 nouveaux projets ont eu l'appui du Département, ce qui porte à 40 le total des dossiers soutenus.

Faire de la transition énergétique un levier de développement économique est également une priorité pour le Département. C'est dans ce sens qu'il a continué d'apporter en 2013 son soutien à des actions portées localement en faveur des éco-activités* : le projet urbain Éco-cité à Bobigny, la zone d'activités écopôle au Blanc-Mesnil, etc.

Soutenir le tissu économique local

En parallèle, le Département soutient la création et le développement des petites entreprises. En 2012, il a ainsi accordé à 295 entreprises plus de 4,290 millions d'euros de prêts à taux zéro et garanties. Ce dispositif, dont l'enveloppe financière a plus que doublé depuis 2008, a permis de créer ou de consolider 3 332 emplois en 5 ans, dont 749 en 2012.

Le Département participe aussi à l'accompagnement des porteurs de projets en soutenant des structures comme la Maison d'initiative économique locale* (MIEL) sur Plaine Commune qui a permis l'accompagnement de 2 920 TPE* en 5 ans.

Promouvoir une meilleure image du territoire

La Seine-Saint-Denis est un territoire dont la perception est trop souvent négative dans les médias. Conscient de ce frein pour l'accès à l'emploi et l'installation d'entreprises, le Département participe à sa promotion, notamment à travers le développement touristique. Le succès de « L'été du Canal », qui a accueilli 45 000 passagers sur des navettes fluviales en 2013, en est une illustration.



Pour optimiser les moyens de lutte contre le chômage, une Délégation au Développement Economique, à l'Emploi, à la Formation Professionnelle et à l'Innovation a été créée fin 2012. Elle regroupe des services départementaux existants pour faciliter leur travail avec l'ensemble des partenaires et obtenir collectivement de meilleures retombées en matière d'emploi.

Encourager le développement de l'économie sociale et solidaire

◦ ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, EMPLOI ET FORMATION

60,6% C'est le taux d'emploi* des 15-64 ans en Seine-Saint-Denis en 2010. Il s'agit du taux le plus faible d'Ile-de-France où la moyenne régionale est de 67%. Il démontre, s'il était encore nécessaire, que la priorité doit être donnée sur ce territoire à l'accès à l'emploi des Séquano-dionysiens.

Pour le Département, faire face de façon durable à la mauvaise conjoncture économique, c'est à la fois lutter au quotidien pour la défense de l'emploi local et promouvoir sur le long terme un modèle économique alternatif.

Améliorer les conditions d'accès à l'emploi

Le Département a poursuivi en 2013 la mise en œuvre d'une action multiforme de façon à être le plus performant possible face aux difficultés rencontrées par les habitants de Seine-Saint-Denis :

- il a financé directement la création d'emplois sur le territoire. 69 emplois-tremplins étaient cofinancés par le Département en 2013, et 150 emplois d'avenir seront soutenus d'ici 2015 (dont 50 en interne) ;
- il a soutenu le dialogue social pour suivre, entre autres, les projets de restructurations industrielles comme le site PSA d'Aulnay ;
- il a signé des chartes et conventions avec des entreprises de Seine-Saint-Denis visant à créer les conditions d'un accès à un emploi durable des habitants de la Seine-Saint-Denis, la première d'entre elles a été la SNCF ;
- il est intervenu auprès des organismes de formation, pour développer la formation dans les filières d'avenir et dans les métiers qui recrutent et en favoriser l'accès aux allocataires du RSA* et aux personnes en insertion.

Encourager l'économie sociale et solidaire

La crise économique favorise paradoxalement l'éclosion de nouveaux modèles de croissance économique, centrés sur la solidarité et la cohésion sociale. Par les valeurs qu'elle véhicule et sa capacité de préservation de l'emploi local, l'économie sociale et solidaire* (ESS) est un secteur d'avenir que souhaite particulièrement encourager le Département. Dans le cadre d'un plan départemental validé en 2012,

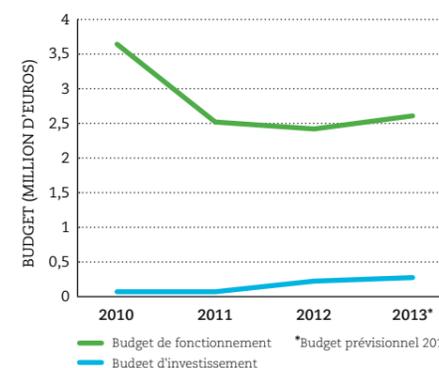
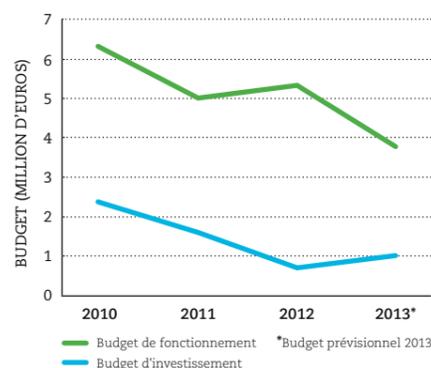
il a soutenu en 2013 les acteurs concernés aux plans technique et financier (95 structures représentant 328 emplois en 2013).

En parallèle, le Conseil général entend responsabiliser les différents acheteurs publics du territoire, à commencer par sa propre administration, afin de faciliter l'accès des structures de l'ESS* à la commande publique. 13 recrutements ont à ce titre été financés en 2012. Concernant les bénéficiaires de chantiers d'insertion on enregistre 76 contrats pour les marchés de peinture, 102 contrats pour les collèges et 116 contrats pour le Tramway T8.



Le Département a lancé en avril 2013 la seconde édition d'un appel à projets d'économie sociale et solidaire*. Les projets doivent se dérouler sur le territoire de Seine-Saint-Denis et bénéficier aux Séquano-dionysiens par leur finalité ou leur mise en œuvre. Deux types d'aides sont accordés aux lauréats : une aide financière et/ou une aide technique au porteur de projet. Le Département contribue ainsi à la création d'emplois non délocalisables. 27 projets ont été soutenus en 2013.

Nombre de postes : **36**



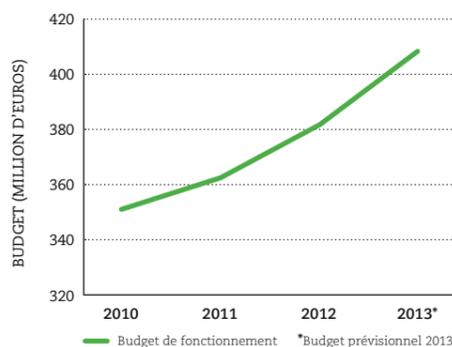
Favoriser la réussite des parcours d'insertion en s'adaptant à leur diversité

◦ INSERTION

13% C'était le taux de chômage en Seine-Saint-Denis au 1er trimestre 2013, contre 9% en Ile-de-France. De plus, le département est caractérisé par une part significative de la population dépourvue de diplôme qualifiant* : 43% des 15 ans ou plus sortis du système scolaire contre 30% en Ile-de-France en 2010. Dans ce contexte, les défis à relever sont de garantir à ceux qui en ont besoin un minimum de ressources et de leur donner accès à un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Le Département a la responsabilité de la gestion du RSA*. Son objectif est de garantir le droit des allocataires et de leurs familles et la mise en œuvre d'une politique dynamique en vue de leur insertion, dans une logique de cohésion sociale, pilier des politiques de développement durable.

Nombre de postes : **73**



Définir des objectifs ambitieux en matière d'insertion

L'année 2013 a été marquée par l'adoption par le Conseil général du Programme départemental d'insertion de la Seine-Saint-Denis pour la période 2013-2015. Elaboré dans le cadre d'une large concertation, il vise en priorité le renforcement des liens avec l'économie marchande, le développement de l'économie sociale et solidaire* et la valorisation des parcours d'insertion. La mise en œuvre de ce programme a été initiée dès son adoption, parallèlement à la préparation du Pacte territorial d'insertion qui associera, dès 2014, le Département et ses partenaires autour d'objectifs partagés pour agir de concert dans l'intérêt des allocataires du RSA*.

Garantir le droit des allocataires du RSA* et de leurs familles

Tous les départements français sont confrontés à l'augmentation de leurs dépenses d'allocation depuis la mise en place du RSA*, qui est mal compensé par les dotations de l'État. Le poids croissant de cette allocation dans les dépenses du Département constitue une contrainte forte pour la politique d'insertion. Malgré cette situation, le Département a poursuivi en 2013 son effort pour répondre aux attentes des ayants droit.

Accompagner les jeunes et les allocataires du RSA* en vue de leur insertion

En complément, le Département développe une politique d'accompagnement basée sur la prise en compte de la grande diversité du public concerné par le RSA*. Les 35 Projets de Ville de Seine-Saint-Denis

accompagnent en ce sens, en tant que service référent de proximité, plus de 20 000 bénéficiaires. Le Département mobilise spécifiquement un Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes de Seine-Saint-Denis en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans en difficulté. Il soutient aussi les écoles de la deuxième chance, des dispositifs innovants pour aider à l'intégration professionnelle et sociale des jeunes sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi. Enfin, le Département a fait partie du dispositif mis en place par le gouvernement pour expérimenter dès 2013 la Garantie jeunes. Celle-ci doit permettre à un public âgé de 18 à 26 ans, éloigné de l'emploi, en situation de précarité ou de déscolarisation, de bénéficier d'un accompagnement par la mission locale et d'un revenu minimum, sous la forme d'une allocation mensuelle de 450 euros.



Promouvoir l'accès de tous à toutes les expressions de la culture

◦ CULTURE

21 C'est le nombre de cinémas en Seine-Saint-Denis. S'y ajoutent des collectifs citoyens, de nombreux festivals, une trentaine de théâtres... La culture, garante de l'épanouissement individuel et de l'expression de chacun, est souvent considérée comme le 4ème pilier du développement durable.

La politique culturelle du Département vise à élargir l'accès à la création, aux arts et à la culture, via l'enseignement et la pratique artistique pour tous et l'aide à la cohérence de l'offre culturelle sur tout le territoire

Soutenir les équipements, les festivals et les artistes

Le Conseil général a poursuivi en 2013 le financement des festivals ou équipements qui ont un rôle structurant pour le territoire. Si le soutien aux scènes labellisées est un axe fort de la politique culturelle du Département, il accompagne aussi les résidences d'artistes afin de favoriser la démocratisation de la culture. Le Conseil général a également maintenu en 2013 ses aides en faveur de la création cinématographique et audiovisuelle, notamment par son partenariat avec le Festival Côté court.

Anticiper l'évolution des pratiques

Plusieurs priorités seront poursuivies en 2014. Le soutien au spectacle vivant est l'une d'entre elles, car il contribue à relier entre eux différentes disciplines, pratiquées aussi bien par des professionnels que des amateurs.

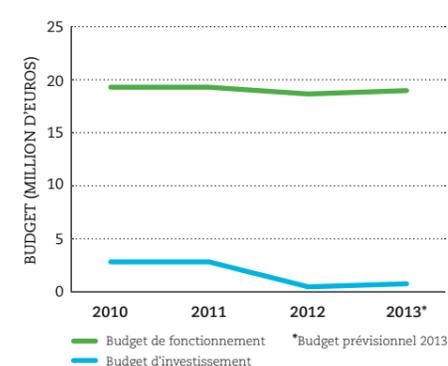
La diffusion du numérique est également une priorité du Département, par exemple en matière de lecture publique, car il permet d'élargir les

publics. Les réflexions sont en cours pour un éventuel fond de soutien aux projets numériques. Enfin, le Département entend poursuivre l'approfondissement des actions relatives à la diversification sociale des publics, en diffusant la culture dans de nouveaux lieux comme les crèches, les foyers d'aide sociale à l'enfance, les résidences d'artistes en entreprises...

Rendre accessible la culture à des publics peu familiarisés avec la création, tel est l'objectif du Conseil général. Le succès des dispositifs « Culture et Art au Collège » et In Situ en démontre le bien-fondé.

Le dispositif « La Culture et l'Art au Collège » permet ainsi à des groupes de jeunes et à des classes d'expérimenter la pratique d'une discipline artistique ou scientifique, encadrés par un enseignant et un artiste ou un chercheur, pendant le temps scolaire. 116 collèges ont été concernés en 2012/2013. Les professionnels qui ont évalué ce dispositif depuis 2009 constatent unanimement une amélioration de la participation et de la concentration des élèves et le développement de savoirs et compétences mobilisables dans d'autres activités.

Nombre de postes : **32**



Échanger autour de la connaissance et de la transmission du patrimoine

◦ PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHIVES

2013 C'est l'année de l'inauguration des Archives nationales à Pierrefitte, qui fait suite à l'installation des Archives diplomatiques à La Courneuve en 2009. Ce choix de la Seine-Saint-Denis en fait un « territoire d'archives » unique en France et consacre le rôle de « témoin actif de l'Histoire » qu'elle a joué depuis la préhistoire. La Seine-Saint-Denis jouit en effet d'un riche patrimoine archéologique, industriel, culturel et architectural.

La préservation et la transmission du patrimoine sont au cœur de la mission de gestion des archives départementales. La collectivité s'appuie sur cette richesse pour favoriser le partage et la rencontre.

Améliorer la connaissance de l'Histoire pour mieux la préserver
Le patrimoine historique départemental est étudié à travers l'ensemble des ressources qui ont pu être conservées. 29 kilomètres de linéaires de documents sont ainsi stockés au sein des archives départementales. Une politique de collecte originale a fait de ces archives un centre de ressources incontournable sur le mouvement ouvrier et la mémoire militante (archives de syndicats et associations, du PCF, photothèque de l'Humanité, etc.). Par ailleurs, des fouilles, obligatoires avant certains chantiers d'aménagement, mobilisent les archéologues du Département. Ces recherches de terrain sont particulièrement adaptées à l'étude des périodes qui ont laissé peu de traces écrites.

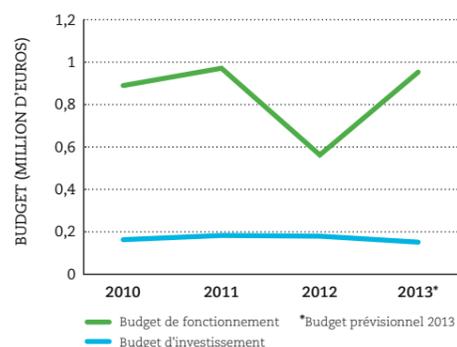
Transmettre la mémoire du territoire
Chaque année, de multiples manifestations ont pour objectif le partage des recherches des archéologues et historiens. L'année 2013 a été marquée par le lancement de parcours de découverte urbaine dans le cadre du Projet

éducatif départemental, ainsi que par l'exposition « Des noms sur des murs », présentant les graffitis d'internés au camp de la Muette à Drancy durant la Seconde guerre mondiale. De plus, le jeu-concours De Visu a été organisé, pour la 4ème fois, afin de faire découvrir cette année le patrimoine agricole départemental. Enjeu majeur de ces prochaines années, la transmission du savoir passe aussi par le vecteur des nouvelles technologies. La connexion à des bases d'images numérisées comme le développement d'une plateforme numérique dédiée au patrimoine du Département seront autant de priorités en 2014.

Le Département a ouvert en 2013 un espace de recherche et d'exposition pour mieux comprendre la vie des hommes au Mésolithique (6 500 avant J.-C.) sur un lieu de fouilles archéologiques : l'Archéosite de la Haute-Ile, à Neuilly-sur-Marne. Il est proposé d'y découvrir, par un programme d'animations interactives, l'ensemble des étapes qui mènent de la fouille aux reconstitutions.



Nombre de postes : **71**



Mobiliser les sports et loisirs au profit d'un développement individuel et collectif

◦ SPORTS ET LOISIRS

12% C'est la part des licenciés sportifs dans la population en Seine-Saint-Denis, deux fois plus faible que dans la moyenne française (24 %), en lien pour partie avec la précarité de la population. Ce constat pose aussi la question de l'adaptation de l'offre sportive. Le département se place en effet au 103ème rang sur 105 au recensement national des équipements sportifs, avec de grands déséquilibres géographiques sur le territoire ainsi des équipements en fin de vie et souvent inadaptés aux pratiques actuelles.

Le Département considère les activités sportives et de loisirs comme indispensables à la construction de la personnalité et au développement physique, intellectuel et social de chaque individu. C'est pourquoi il a choisi d'encourager les pratiques sous toutes leurs formes, en particulier celles des publics les plus éloignés de ces activités.

Nombre de postes : **42 agents**

Structurer une offre sportive et de loisirs durables pour tous les publics

Le programme Sport et loisirs est structuré autour de cinq axes stratégiques :

- la structuration des disciplines autour de leur comité départemental et la construction de projets de territoire qui mutualisent moyens et compétences;
- le soutien au sport de haut niveau comme élément de structuration et de professionnalisation du mouvement sportif;
- la diversité des pratiques, notamment l'accès au sport et aux loisirs pour tous les publics (femmes, seniors, personnes en situation de handicap...). Dans le cadre de sa charte éthique du sport, le Département a travaillé en 2013 la question de l'accessibilité du sport et des loisirs pour les publics porteurs de handicaps. A son initiative, des événements phares sont désormais organisés en Seine-Saint-Denis, comme l'Intégrathlon ou le Meeting international handisport;
- le développement d'actions éducatives hors et en milieu scolaire, notamment dans des disciplines peu

pratiquées en Seine-Saint-Denis (golf, équitation, voile) en intégrant les dimensions de loisir et de jeu. La pratique sportive et ludique permet de faire passer des messages éducatifs importants autour du respect de la vie en société et de la lutte contre les discriminations;

- en investissement, après un soutien financier de 12,6 millions d'euros à 74 projets dans le cadre du Plan de Rattrapage des Equipements Sportifs (PRES), la mise en œuvre d'un Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES), qui sera la priorité de l'année 2014, entend à la fois structurer l'offre à l'échelle départementale et optimiser l'usage des équipements par la mise en adéquation des enjeux d'aménagement du territoire et de développement durable des disciplines en Seine-Saint-Denis et par la concertation élargie de l'ensemble des acteurs. Le PRES a permis au Département d'expérimenter le principe d'une modulation de son soutien aux communes en fonction de leurs spécificités, une approche encore peu développée mais qui devrait se généraliser dans les années à venir.



Le Projet Social Départemental (PSD)

RENFORCER LA SOLIDARITÉ EST AU CŒUR DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PORTÉ PAR LE DÉPARTEMENT. C'EST DANS CETTE PERSPECTIVE QUE LE PROJET SOCIAL DÉPARTEMENTAL A ÉTÉ VOTÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS LE 11 JUILLET 2013.



Une démarche concertée

Ce projet est l'aboutissement d'une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs qui interviennent en matière d'action sociale. Par le Projet Social Départemental, le Conseil général affirme son rôle de chef de file de l'action sociale au travers des orientations suivantes :

- une valorisation solidaire et un renforcement des liens entre les usagers et l'institution
- la promotion de l'action préventive
- une attention particulière aux publics fragiles
- le maintien d'une qualité élevée du service public
- la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques autour de la notion de développement social local
- la transversalité du travail entre les services sociaux départementaux
- le lien entre la sphère sociale et le monde économique

Les Projets Sociaux de Territoire (PST)

Le Projet Social Départemental a vocation à se décliner localement en Projets Sociaux de Territoire.

Un projet social de territoire est un outil de pilotage qui précise les spécificités de chaque territoire et définit des actions prioritaires à mettre en œuvre avec les partenaires du Conseil général. Sa mise en place doit permettre :

- le développement du partenariat local,
- la valorisation des actions menées,
- la participation renforcée des habitants,
- la production d'outils utiles à tous (annuaires, diagnostics, cartes du partenariat...).

Une telle démarche s'appuie sur l'existant et prend en compte les dispositifs réglementaires, les conventions et/ou contrats locaux, quel que soit le secteur d'intervention concerné : petite enfance, jeunesse, appui à la parentalité, autonomie des personnes âgées et/ou handicapées, santé, logement, insertion professionnelle, culture, etc.

A tout moment, la concertation est recherchée, au moyen d'instances de concertation et de coordination, tant au local qu'au central, avec les services du Département, les services de la Ville, les partenaires, le réseau associatif local et les habitants. Les responsables des circonscriptions sociales, et notamment du service social départemental, sont les référents locaux des projets sociaux de territoire.



La Mission d'Animation Territoriale et Professionnelle du Pôle Solidarité (MATPPS)

La MATPPS a pour mission de venir en appui aux référents territoriaux pour la mise en œuvre et l'animation des Projets Sociaux de Territoire, notamment en amont et pendant la phase de diagnostic.

Elle est également chargée de :

- favoriser des temps de réflexion et de valorisation des pratiques entre les professionnels internes et externes au Département qui interviennent en Seine-Saint-Denis,

- être un lieu ressource pour les services départementaux concernés directement ou indirectement par l'animation territoriale.

Dans ce cadre, elle a organisé le 20 juin 2013, à la Bourse du Travail de Bobigny, une journée d'échanges sur le thème de « l'animation territoriale ». Cette journée a réuni 200 personnes, agents du Département et partenaires.

Une deuxième journée s'est tenue le 2 décembre 2013 sur le thème : « la participation des usagers : mythe ou réalité ? », et une troisième journée est envisagée pour février 2014 sur la question suivante : « en quoi le non recours interroge-t-il l'accès aux droits et la notion d'assistance ? ».

Les avancées en 2013

La démarche de Projet social de territoire est initiée depuis octobre 2013 dans trois villes du Département, Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Sevran.

Des rencontres ont également eu lieu, à leur demande, avec d'autres villes intéressées par la mise en œuvre d'un PST sur leur territoire.

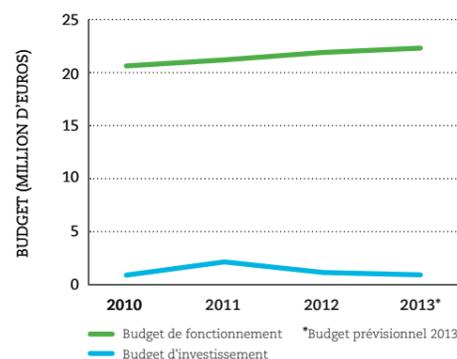
Réserver un accueil de qualité aux tout-petits

◦ ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

75 685 enfants de 0 à 3 ans vivent en Seine-Saint-Denis alors qu'il n'existe que 30 032 places d'accueil en 2012, tous modes d'accueil confondus. Réduire cet écart est d'autant plus important que le le taux de natalité est le plus élevé de France métropolitaine, 18,5 % contre 12,6 % au niveau national.

Répondre aux besoins en matière d'accueil de la petite enfance tout en s'adaptant à l'évolution des modes de vie est un enjeu majeur pour l'avenir du territoire, en particulier l'accès des femmes à l'emploi.

Nombre
de postes :
1 316
agents



Anticiper sur l'avenir

L'année 2013 a été marquée par le lancement de l'élaboration d'un nouveau Schéma départemental des modes d'accueil de la petite enfance dont les orientations ont été partagées avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de la Commission départementale d'accueil des jeunes enfants.

Favoriser l'accès des familles à un mode d'accueil adapté à leurs besoins

Le Département assure la gestion de plus de 3 000 places dans ses 55 crèches, soit environ 25% de l'offre d'accueil collectif en Seine-Saint-Denis. Une demande de place en crèche départementale sur cinq n'a pu être satisfaite en 2012 compte tenu de l'importance de la demande. Le Département assure également le contrôle et le suivi des établissements et services d'accueil présents sur son territoire tout en leur fournissant un soutien financier (près de 13 millions d'euros de subventions de fonctionnement en 2012 pour 311 établissements). Son Plan de relance des modes d'accueil de la petite enfance a permis d'augmenter de 20%, depuis 2008, le nombre de places en accueil collectif de la petite enfance.

Enfin, le Département mise sur le développement de l'accueil individuel pour élargir l'offre proposée. Il assure le versement d'une Allocation Départementale Accueil Jeune Enfant qui facilite le recours à un assistant maternel agréé. En 2012, 9 576 allocataires en ont bénéficié, contre 4 678 lors de son lancement en 2008. C'est aussi en ce sens qu'il a créé en 2009, avec la CAF, l'Agence départementale de développement

de l'accueil individuel (Addai). Cette agence a pour objectif de soutenir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande et la création de projets innovants d'accueil individuel, notamment les Maisons d'assistantes maternelles, au nombre de 5 à ce jour.

Développer la démarche éducative et participative des crèches départementales

Dans ses crèches, le Département a pour ambition de réaffirmer la place centrale de l'enfant et de sa famille. C'est l'objet du Projet éducatif des crèches départementales dont l'enrichissement s'est poursuivi en 2013 autour des valeurs éducatives portées par la collectivité ainsi que d'actions culturelles et de prévention, liées à l'alimentation et la prévention sanitaire, l'égalité entre les filles et les garçons, l'accueil des enfants en situation de handicap, le lien intergénérationnel, etc. De plus, 45% des crèches départementales sont couvertes par un conseil d'établissement, permettant d'associer les parents au suivi des engagements de l'établissement.



Proposer aux familles un suivi préventif gratuit, de qualité et de proximité

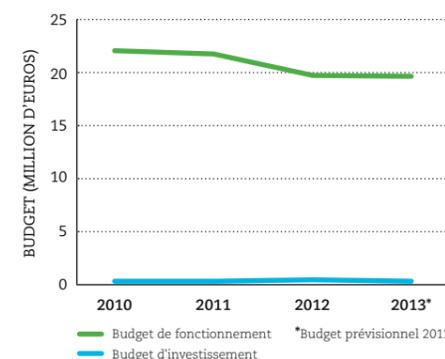
◦ PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, PLANIFICATION FAMILIALE

43% C'est la part des enfants de moins de 6 ans résidant en Seine-Saint-Denis suivis par la protection maternelle et infantile* (PMI) en 2012. La PMI* assure un accès aux soins préventifs dans un contexte marqué par la précarité des familles, des fermetures de maternités et la pénurie de professionnels de santé, notamment de pédiatres et de gynécologues.

La mortalité infantile et la mortalité périnatale restent pourtant particulièrement élevées en Seine-Saint-Denis, avec des taux supérieurs aux moyennes nationales et régionales. Un projet de recherche, le REMIP, est ainsi conduit pour identifier et agir sur les facteurs en cause. De nombreux partenaires y sont associés, dont le Département.

Le Département a pour ambition de remédier aux inégalités en matière de santé, à la fois en termes de prévention et d'accès aux soins.

Nombre
de postes : **623**



Favoriser le bon déroulement des grossesses et la santé des jeunes enfants

Avec 117 centres, la PMI*, gratuite et ouverte à tous, occupe une place clé dans le réseau de soins de Seine-Saint-Denis : environ 64% des enfants de 0 à 2 ans et un tiers des femmes enceintes du département y étaient suivis en 2012. Les missions assurées couvrent les réseaux de périnatalité de proximité, des projets en matière d'épidémiologie, en passant par des actions de soutien à la parentalité et d'accompagnement psycho-social.

De plus, plus de 11 200 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle l'année scolaire 2011-2012 pour repérer les retards de vaccinations, prévenir le surpoids et l'obésité, et dépister les troubles sensoriels et du langage ainsi que les infections buccodentaires.

Permettre aux personnes de maîtriser librement leur fécondité

La Seine-Saint-Denis compte 121 centres de planification et d'éducation familiale, soit 10% de l'existant en France, intégrés au sein de centres de PMI* ou de centres médico-sociaux, associatifs ou hospitaliers. Ces centres sont des lieux de sensibilisation et d'information sur les infections sexuellement transmissibles, la contraception, la violence dans les relations hommes-femmes, etc. 1 550 séances d'animation collectives y ont été organisées et près de 29 000 jeunes y ont été rencontrés en 2012.

Par ailleurs, les femmes, quels que soient leur âge et leur situation familiale ou sociale, peuvent y être aidées pour un dépistage (SIDA ou hépatite) ou pour une demande d'interruption

volontaire de grossesse. Sur ce point, la situation dans le département est restée problématique en 2013, seules 9 cliniques pratiquant cette intervention, avec des tarifs en constante augmentation.



La Maison des Solidarités, baptisée Jacqueline de Chambrun en hommage à la créatrice du service départemental de Protection Maternelle et Infantile*, a été inaugurée en octobre 2013 à Noisy-le-Sec.

Les circonscriptions de service social, de PMI* et de l'aide sociale à l'enfance sont réunies dans un bâtiment unique dédié à leur activité.

Cette configuration va permettre de développer le travail transversal entre les services et de proposer aux usagers un service de proximité et de qualité.

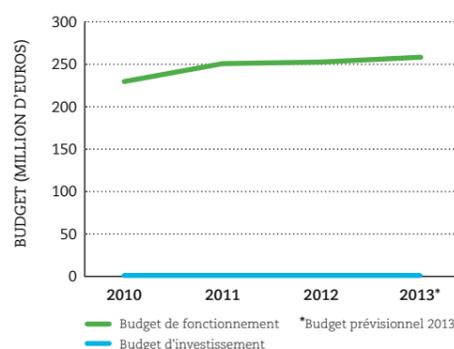
Protéger les enfants et les jeunes face aux situations à risque, accompagner les familles dans leur rôle parental

◦ AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

1/3 des habitants de Seine-Saint-Denis a moins de 20 ans. Dans un contexte social souvent dégradé, le service départemental de l'aide sociale à l'enfance et ses partenaires ont une mission de prévention, d'accompagnement et de protection face aux enjeux de difficultés éducatives, de maltraitance, etc.

Le Département vise à développer un large panel de réponses éducatives pour prévenir les situations difficiles, soutenir les parents et accompagner les enfants en danger. Son deuxième Schéma de protection de l'enfance 2010-2014 s'articule autour de 4 objectifs principaux : développer une offre territoriale préventive en direction des enfants et des familles, finaliser le dispositif de traitement des informations préoccupantes, renforcer la place des parents dans l'action éducative et dépasser le clivage prévention / protection.

Nombre de postes : **608** et **575** assistants familiaux



Prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion

L'année 2013 a été marquée par la poursuite d'une démarche de partenariat renforcé entre le Département et les collègues.

Des interventions individuelles centrées sur des élèves déscolarisés et des actions collectives sous forme de groupes de travail (sur la prévention de la délinquance et des violences, l'orientation, etc.) ont ainsi été réalisées dans l'enceinte des collègues.

Soutenir les jeunes dans leur quotidien et les parents dans le rôle éducatif

10 781 enfants ont bénéficié d'interventions au titre de la protection de l'enfance en 2012, soit 2,35% des moins de 21 ans.

Les situations des familles étant très diverses, le Département a mis en place un ensemble de dispositifs, allant de la prévention jusqu'à l'accompagnement direct des jeunes par l'aide sociale à l'enfance. Par exemple, le Conseil général soutient les Points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ), des structures assurant une fonction préventive de soutien aux jeunes en difficulté.

Lorsque cela est nécessaire, le Département assure l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs de 0 à 21 ans qui connaissent des situations de danger ou de risque de danger. Cet accueil peut être assuré par des familles d'accueil ou en structures collectives. En 2012, le nombre d'enfants pris en charge hors du domicile parental s'est stabilisé à 4 200 enfants.

En complément, le Département intervient auprès des parents fragi-

lisés dans leur rôle éducatif. Près de 7 000 parents ont participé aux actions de soutien à la parentalité mises en œuvre en 2012. Les Maisons et associations de parents leur permettent d'être écoutés et informés mais aussi de rencontrer d'autres parents, de participer à des débats, etc.



Le Département finance la structure *Etap'Ados*. Destinée aux 13-18 ans qui vivent une situation de crise, cette structure permet une médiation avec possibilité de mise à l'abri de 3 jours maximum évitant ainsi des accueils physiques inutiles.

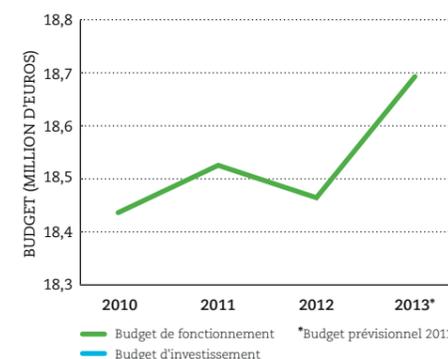
Lutter contre la précarité des ménages en difficulté

◦ ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

15 234 € C'est le revenu médian en Seine-Saint-Denis en 2011, le plus faible parmi les départements de France métropolitaine. Près de 10% de la population est couverte par le RSA socle*, et 50,2% des ménages ne sont pas imposés. La lutte contre toutes les formes de précarité est une problématique essentielle.

Malgré un contexte économique défavorable, marqué par le désengagement de l'Etat et la fragilisation des finances locales, le Conseil général assure son rôle de chef de file des politiques sociales.

Nombre de postes : **594**



Faire respecter les droits sociaux fondamentaux

Le Département décline, au sein des 25 circonscriptions du service social, un accompagnement individuel de proximité. Son service social a accueilli 300 000 usagers, a reçu 425 000 appels téléphoniques et a accompagné 60 000 ménages en 2013. Les difficultés des personnes reçues sont principalement d'ordre économique et concernent l'accès à un emploi stable, l'accès au logement ou la satisfaction des besoins les plus élémentaires (alimentation, loyer, transport, etc.).

En complément, le Département a accentué en 2013 le développement d'actions collectives et partenariales sur des thématiques variées : l'autonomie des personnes grâce à la culture, la lutte contre la précarité énergétique*, des projets de vacances pour des familles, etc.

Les jeunes peuvent également bénéficier d'un Fonds d'aides dédié. Au 1er décembre 2013, 917 aides à la réalisation d'un projet d'insertion ou pour faire face à des besoins urgents et temporaires avaient ainsi été attribuées, pour un montant moyen de 187 € par personne.

Œuvrer en faveur de l'accès au logement

La Seine-Saint-Denis possède le taux d'occupation des logements le plus élevé des départements franciliens avec 0,79 personne par pièce (contre 0,73 à Paris). La proportion de ménages vivant dans des conditions de sur-occupation y atteint 9,4%, soit le double des autres départements de la petite couronne.

Le Département copilote avec les

services de l'Etat le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées qui a fait l'objet d'un travail de réactualisation en 2013. Dans ce cadre, il a mis en œuvre un Fonds de Solidarité Logement dont l'objectif est de faciliter l'accès et le maintien des ménages ayant des difficultés financières dans un logement adapté à leur situation, via des prêts ou subventions. Enfin, il travaille aussi sur l'instauration de mécanismes de priorisation pour l'accès au parc social, la réalisation d'enquêtes sociales dans le cadre des expulsions locatives et le financement de postes de travailleurs sociaux chez des bailleurs pour agir en prévention face à des impayés naissants.



A Bobigny, une circonscription spécialisée accueille les personnes en errance venant de toute la Seine-Saint-Denis. Depuis 2008, cette équipe a pour mission de redonner des attaches et une stabilité à ces publics aux parcours chaotiques, pour lesquels les autres services sociaux n'ont pas la disponibilité nécessaire.

Combattre les représentations et les violences sexistes

◦ PROMOTION DES DROITS FONDAMENTAUX

92 C'est le nombre de femmes admises, en 2012, dans le dispositif « femmes en très grand danger en Seine-Saint-Denis ». La violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits fondamentaux. La prévention et l'élimination de ce problème sont entravées par les attitudes et comportements perpétuant les stéréotypes négatifs et les inégalités entre les sexes.

Pour combattre les discriminations à la racine et casser les représentations sociales, le Département s'attache à sensibiliser les acteurs et les usagers aux violences faites aux femmes, lutter contre les discriminations et promouvoir les droits fondamentaux des citoyens.

Lutter contre les violences faites aux femmes

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes agit au quotidien pour la défense des droits des femmes et la promotion de l'égalité entre les sexes.

Onze années d'études et d'expérimentations lui ont permis d'élaborer des dispositifs innovants dédiés à l'accompagnement et à la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, mais aussi à la prévention de toutes les formes de violences sexistes : le téléphone portable d'alerte pour les femmes en très grand danger, les consultations de psycho-traumatologie, l'accompagnement protégé des mineurs, la lutte contre les mariages forcés, etc. L'efficacité de ces dispositifs repose sur les synergies que l'Observatoire a initiées avec l'ensemble des partenaires concernés. Au total, ce sont plus de 5 209 professionnels qui ont été formés par l'Observatoire en 2012.

Agir en faveur de l'égalité homme-femme

Le Département développe des actions de prévention des comportements sexistes auprès des jeunes. Lors des 6ème rencontres départementales « Jeunes contre le sexisme », 2 000 collégiens de classe de troisième ont fait entendre leur voix en présentant toutes les œuvres et actions menées dans leur établissement durant l'année scolaire 2012-2013 pour lutter et sensibiliser leur entourage à la lutte contre le sexisme.

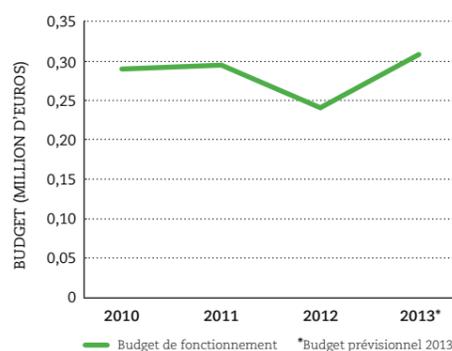
Lors de la Fête de l'Humanité 2013, le Département a également assuré une animation contre les discriminations dans le cadre de l'emploi.



Ernestine Ronai, responsable de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes a été nommée, en 2013, au sein de la Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes victimes de violences (MIPROF).*

Le combat engagé par le Département pour la défense des droits des femmes et la promotion d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes, depuis plus de 10 ans, trouve aujourd'hui un prolongement direct dans l'action gouvernementale. Proposer et impulser des politiques innovantes est une fierté pour le Conseil Général.

Nombre de postes : **28**



Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux soins

◦ PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

128 C'est le nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants en Seine-Saint-Denis en 2012 contre 158 en moyenne en Ile-de-France. De plus, la consommation de soins est plus faible dans le département qu'aux niveaux régional et national, alors que les indicateurs de santé sont alarmants en Seine-Saint-Denis.

Le Département vise à faire respecter le droit fondamental à la santé, particulièrement en temps de crise. Son but est d'élever le niveau de santé de l'ensemble de la population, en réduisant les inégalités dans l'accès aux soins.

Développer les programmes de prévention

Les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire restent les premières causes de décès en Seine-Saint-Denis. Le Département mène des campagnes d'information et de dépistage, avec l'objectif de faire reculer tous les types de cancers. Il favorise notamment l'accès des personnes âgées de 50 à 75 ans au dépistage organisé des cancers du sein et du côlon-rectum.

Enfin, la Seine-Saint-Denis est, depuis 2005, le premier département de France touché par l'épidémie de tuberculose. Un des objectifs prioritaires du Département est d'améliorer son dépistage.

Adapter les moyens pour assurer la qualité et la continuité du service public de la santé

Bien pourvu en structures publiques de soins (70 centres de santé, 6 centres départementaux de dépistage et de prévention sanitaire, 9 centres de dépistage anonyme et gratuit et 160 centres de protection maternelle et infantile et/ou de planification familiale), la Seine-Saint-Denis est cependant le seul territoire urbain confronté à la désertification médicale.

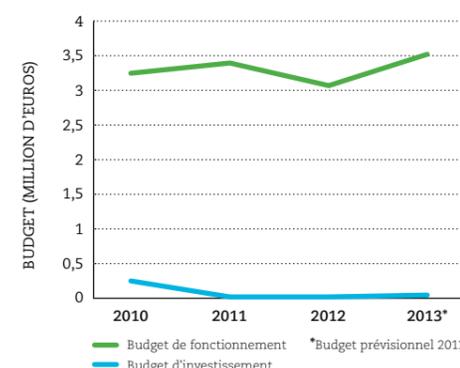
Le Département s'est fortement engagé en mobilisant, en 2011, tous les acteurs de santé autour d'un Pacte pour la santé publique destiné à favoriser l'installation de professionnels de santé en Seine-Saint-Denis. Dans ce cadre, ont été mis en place un plan de recrutement exceptionnel de professionnels de santé territoriaux et une aide à la création de maisons de santé pluridisciplinaires. Le Département a aussi créé des bourses-santé en faveur d'étu-

dants en médecine et d'infirmiers souhaitant se spécialiser en pédiatrie et s'engageant à exercer sur le territoire.



Dans le cadre du Pacte pour la santé publique, le Département a subventionné, en 2012, la mise en place à l'Université Paris 13 d'une Année Préparatoire aux Études de Santé (APES) unique en France. Cette préparation publique a été labellisée par le Ministère de la santé et a figuré pour l'année 2013-2014 parmi les choix possibles d'orientation sur le site internet « Admissions Post Bac ». L'APES se poursuit en 2013-2014 avec une hausse du nombre d'étudiants accueillis, la nouvelle promotion pouvant accueillir jusqu'à 50 étudiants.

Nombre de postes : **100**



Etre à l'écoute, dialoguer et informer pour prévenir les conduites à risques

◦ PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES

24% C'est la part de la population qui vit en-dessous du seuil de pauvreté en Seine-Saint-Denis en 2010. Or, plus les personnes sont en situation de précarité et plus les conséquences des éventuelles conduites à risques (toxicomanie, alcoolologie, etc.) sont aggravées.

Le Département a pour objectif de réduire les conduites à risques et d'éviter l'éloignement des personnes vulnérables vis-à-vis des services sociaux, éducatifs et sanitaires. Il s'agit de comprendre et d'agir sur les pratiques à risques à deux niveaux : auprès des professionnels pour travailler avec eux sur leurs missions, et auprès des jeunes pour échanger sur leurs difficultés.

Soutenir les acteurs de prévention professionnels et associatifs

Confrontés à une augmentation des demandes de la part d'un public cumulant les difficultés sociales, les professionnels de la prévention expriment un besoin croissant de qualification et d'accompagnement. Le Département soutient ces acteurs à travers son Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques, véritable lieu d'échanges et d'expériences, qui a bénéficié en 2013 à 5 400 professionnels.

Accueillir les jeunes

Le Tête à Tête », créé à l'initiative du Département, est un espace d'écoute, de dialogue et d'information pour les 13/25 ans, capable de répondre à leurs questions sur le corps, la sexualité et l'usage des substances psychoactives. Ce lieu innovant, ouvert gratuitement et sans rendez-vous, compte 17 500 bénéficiaires en 2013.

En parallèle, l'équipe du « Tête à Tête » propose des actions collectives aux établissements scolaires et à d'autres structures du département hors scolaires. Des expositions, des rencontres professionnelles sont organisées, et de nouvelles approches sont explorées, comme la réalisation de romans-photo permettant de sensibiliser les jeunes en les rendant parties prenantes du projet.

La Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques, installée à Pantin, regroupe les équipes de la Mission de prévention des conduites à risques du Département de la Seine-Saint-Denis et de la Mission de prévention des toxicomanies de la ville de Paris. Ce rapprochement a pour but d'augmenter leur capacité d'action face à des problématiques communes. Opérationnelle depuis septembre 2013, cette plateforme interdépartementale de ressources en prévention vise la mutualisation des compétences, expériences et modalités d'action.



Nombre de postes : **22**



Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées

◦ PERSONNES ÂGÉES

5,8% Il s'agit de la part de bénéficiaires de l'Allocation départementale personnalisée à l'autonomie à domicile parmi la population de 60 ans et plus en Seine-Saint-Denis, contre 4.8% en France métropolitaine. Ce chiffre reflète la forte proportion de personnes âgées précaires en Seine-Saint-Denis, qui entrent plus jeunes et relativement plus nombreuses dans la perte d'autonomie.

L'enjeu pour le Département est d'améliorer la réponse aux besoins des personnes âgées résidant à domicile ou en établissement. En consacrant près de 200 millions d'euros en 2013, le Département a pour ambition d'accompagner les personnes âgées et de prévenir la perte d'autonomie par la coordination des dispositifs et des prestations.

Construire collectivement les priorités du Département en faveur des personnes âgées

Dans le cadre du renouvellement du Schéma départemental en faveur des personnes âgées pour la période 2013-2017, une large concertation a été initiée en novembre 2012 entre les professionnels, une centaine de retraités et les forces vives œuvrant au bien vieillir en Seine-Saint-Denis. Cette élaboration partagée a permis d'affiner l'identification et l'analyse des besoins des personnes âgées et de l'offre dédiée, dans une approche territoriale par bassins gérontologiques.

Le Schéma, adopté par le Conseil général le 11 juillet 2013, témoigne de la volonté de l'ensemble des partenaires d'imaginer de nouvelles modalités d'intervention, au plus près des populations. Il s'agit de sortir des catalogues d'actions par public spécifique ou par secteur d'intervention (domicile/établissement) en promouvant une dynamique de coopération et de projet.

Trois priorités ont été définies :

- permettre les choix de vie et la citoyenneté des personnes âgées,
- accompagner leurs parcours de vie,
- favoriser une offre de services diversifiée et de qualité en soutenant le choix du domicile.

La mise en œuvre du Schéma a également vocation à contribuer au développement économique du territoire. Les 140 services agréés qui interviennent sur le territoire pour la prise en charge des personnes âgées emploient majoritairement des Séquano-dionysiens. Par ailleurs, des partenariats avec les services d'aide à domicile et les établissements d'hébergement pour personnes

âgées dépendantes (ehpad) seront valorisés en faveur de l'emploi des jeunes Séquano-dionysiens.

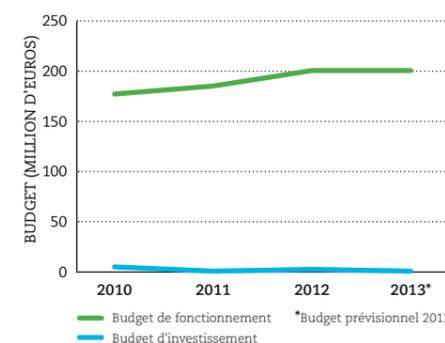
Favoriser une prise en charge globale, cohérente et adaptée sur le territoire

La mise en œuvre du Schéma départemental est étroitement dépendante des financements et des priorités définies par les autres institutions dans leurs champs de compétences respectifs, notamment l'Agence Régionale de Santé qui élabore le Plan Stratégique Régional de Santé, les communes, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et les services de l'Etat.

L'accent sera mis sur l'accès aux droits des personnes âgées, la qualité de leur accompagnement et sur le développement d'une coordination gérontologique en lien avec les Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA) et l'ensemble des acteurs intervenant dans le parcours de la personne.



Nombre de postes : **125**



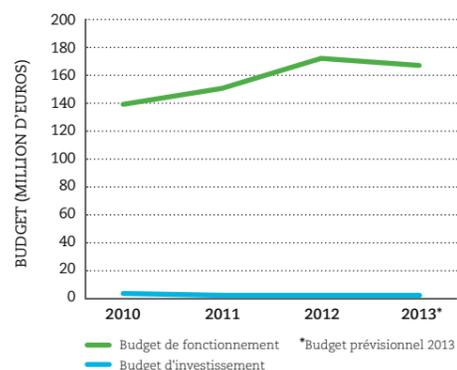
Défendre l'autonomie et l'intégration des personnes handicapées

PERSONNES HANDICAPÉES

2,2% de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé. La Seine-Saint-Denis est, de tous les départements d'Ile-de-France, celui qui compte la part la plus importante d'allocataires handicapés au sein de sa population de 20 à 64 ans.

Dans le cadre de la mise en œuvre du 3^{ème} Schéma départemental en faveur des personnes handicapées (2012-2016), le Département réaffirme, malgré le contexte budgétaire, sa volonté de favoriser l'autonomie et l'intégration des personnes handicapées et de garantir la continuité du parcours de la personne handicapée à tous les âges de la vie. Le Département y a consacré en 2013 plus de 160 millions d'euros.

Nombre de postes : **213**



Favoriser l'accès aux droits

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) permet désormais, en un lieu unique, d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les personnes handicapées. Une hausse de sa fréquentation est constatée avec 35 576 personnes reçues en 2012.

En complémentarité, le Département s'attache au versement des prestations d'aide sociale aux personnes handicapées, notamment la Prestation de Compensation du Handicap et l'Aide sociale à l'hébergement.

Développer une offre de service de qualité, diversifiée et complémentaire

Le Schéma départemental s'attache au développement de l'offre en réponse aux besoins des personnes handicapées, depuis le dépistage jusqu'à l'accompagnement médico-social. Entre 2013 et 2016, 5 appels à projets initiés par le Département et/ou l'Agence Régionale de Santé sont d'ores et déjà prévus.

Par ailleurs, sur le plan qualitatif, le Département met en œuvre des actions visant à améliorer la qualité de l'aide à domicile et de l'accueil en établissement pour les personnes handicapées. Il intervient au travers d'une Convention passée avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), mais également via le suivi de la mise en œuvre des outils de la loi du 2 janvier 2002 dans les établissements médico-sociaux. Le Département a par ailleurs développé un dispositif de suivi des situations de maltraitance, au travers d'une cellule départementale interinstitutionnelle de traitement des situations et l'organisation de formations à destination des acteurs

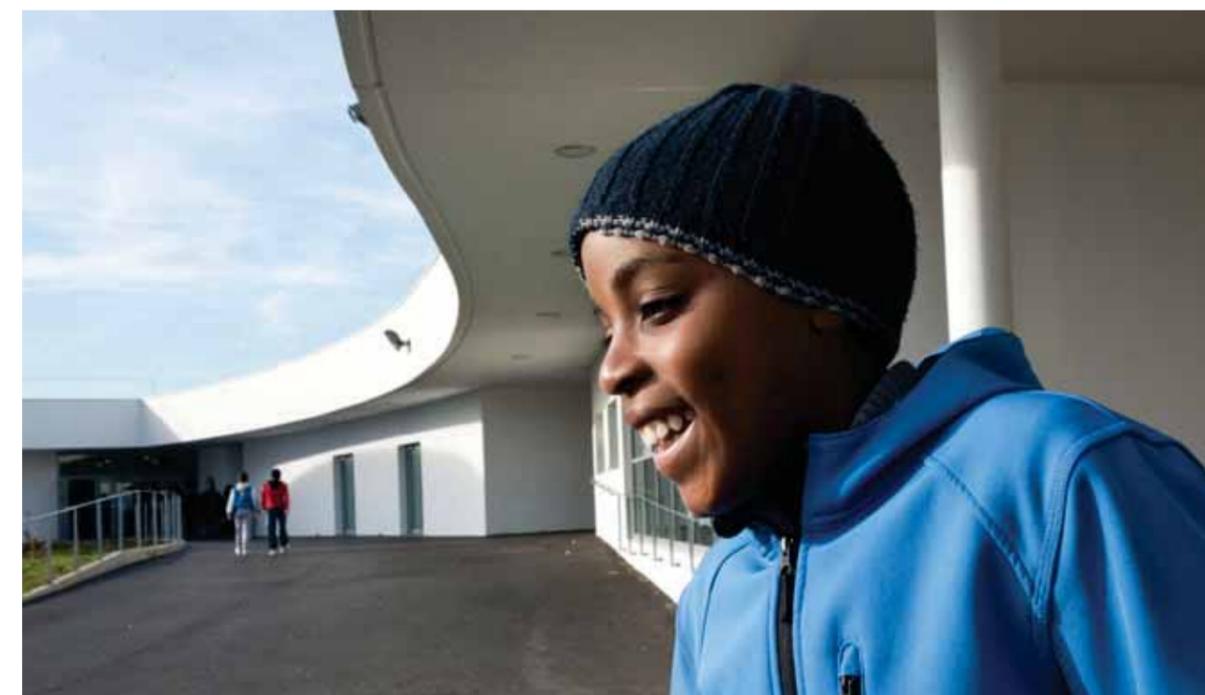
locaux – un tiers des communes en ont bénéficié. Ces dispositifs sont communs aux politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.



Le Département a accueilli, en mai 2013, à la Courneuve, le meeting international d'athlétisme handisport. Cet événement a remporté un grand succès avec plus de 2 500 personnes présentes. Cette compétition était également placée sous le signe de la sensibilisation avec un Village Handi-Citoyenneté où plus de 1 500 personnes valides et 500 personnes handicapées ont pu se côtoyer dans la bonne humeur.

Le Projet éducatif départemental (PED)

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LE CONSEIL GÉNÉRAL A FAIT DE L'ÉDUCATION UNE PRIORITÉ. IL A CHOISI D'ALLER AU-DELÀ DE SES COMPÉTENCES ET DE SE Doter D'UN PROJET ÉDUCATIF, PENDANT DE SON PLAN EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT POUR LES COLLÈGES. IL POURSUIT AINSI L'ACTION MENÉE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, AUX CÔTÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE.



Un projet de cohésion

Le Projet éducatif départemental, voté le 15 novembre 2012, pour un période de 3 ans, est un outil de cohésion éducative pour la Seine-Saint-Denis. Il concourt à un véritable projet stratégique du territoire.

Il vise à rendre lisible et cohérent l'ensemble des démarches éducatives mises en œuvre dans de nombreux secteurs pour les adolescents de 11 à 16 ans, en appréhendant l'ensemble de leurs temps de vie, scolaires et non scolaires. Aujourd'hui, plus de soixante dix dispositifs édu-

catifs existent que ce soit dans le domaine de la culture, du sport, de l'écologie urbaine, de la santé, de la prévention ou bien de la sécurité routière. Parallèlement, de nouvelles actions sont engagées chaque année.

Ces dispositifs permettent aux jeunes de s'engager en développant des espaces de dialogue et de concertation, illustrés notamment par le Conseil général des collégiens, de découvrir de nouveaux métiers, et de se construire en se réappropriant leur histoire, celle de leur famille et celle du territoire.

En 2013, le Conseil général a ainsi

consacré 8 millions d'euros à l'ensemble des démarches éducatives. Cet investissement constitue non seulement un moyen de favoriser la réussite scolaire et personnel des collégiens, mais aussi de renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations.

Le Projet éducatif départemental est un gage de lisibilité et de visibilité des actions éducatives sur le département. Il facilite un traitement équitable sur le territoire ainsi que la complémentarité des projets menés en faveur des collégiens et permet à ces derniers d'avoir accès à des actions éducatives de qualité.

Un projet né du dialogue

Le Projet éducatif départemental s'enrichit par la synergie de tous les acteurs du territoire, avec au centre l'adolescent mais aussi sa famille, ainsi que les autres acteurs éducatifs, dans un principe d'éducation partagée, dans le respect de la diversité et des compétences de chacun.

Il a été élaboré après plusieurs mois de concertation, auprès des collégiens eux-mêmes, des familles, de la communauté éducative, des associations d'éducation populaire* et de l'ensemble des agents du Département impliqués sur les questions éducatives.

Cette démarche de construction participative et d'éducation partagée s'est, par ailleurs, poursuivie et élargie avec la signature le 2 octobre 2013 du premier Projet Educatif Territorial (PET) à l'échelle départementale, avec le rectorat de Créteil, qui vise à améliorer les actions en faveur des élèves, des enseignants, des professionnels départementaux intervenant dans les collèges et le fonctionnement même des collèges.



Un projet ambitieux

Vivante, la démarche prend en compte la multiplicité des réalités, dans un principe d'amélioration continue et d'évaluation permanente (suivi d'action via des tableaux de bord et visites terrain, évaluation de l'impact, questionnaire de satisfaction, etc.). Ce projet transversal mobilise une dizaine de directions et une centaine d'agents départementaux pour un budget global de plus de 8 millions d'euros.

Les « parcours biodiversité »

La Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité, met en place gratuitement, 5 parcours éducatifs biodiversité, auprès des collèges du Département. Chaque année, plus de 350 jeunes bénéficient de ces actions animées en partenariat avec des associations.

Ces parcours visent à :

- sensibiliser à la diversité et à l'importance de la nature en Seine-Saint-Denis,
- comprendre le lien entre biodiversité, paysage et aménagement du territoire,
- concevoir des projets pour sauvegarder la biodiversité urbaine,
- comprendre le lien entre biodiversité locale et enjeux environnementaux mondiaux.

L'Education nationale a pu constater un accroissement de la motivation des élèves en classe et a relevé une mobilisation de nombreux professionnels des collèges au-delà des enseignants. Ces actions permettent par ailleurs de valoriser le travail des élèves en dehors du cadre scolaire, avec des créations collectives comme un blog.

Faire de la réussite éducative un levier pour réduire les inégalités sociales

ACCUEIL DES COLLÉGIENS ET DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

4,6% des collégiens en Seine-Saint-Denis ont un retard de 2 ans ou plus à l'entrée en 6ème contre 1,6% en Ile-de-France. La réussite éducative est un levier essentiel de réduction des inégalités sociales.

Le Département souhaite offrir un cadre d'apprentissage de qualité aux 81 000 collégiens de Seine-Saint-Denis (dont 70 020 dans l'enseignement public) en mettant à leur disposition des bâtiments de qualité entretenus par les services départementaux.

Poursuivre la construction et la rénovation des collèges

Le Département investit pour l'avenir en poursuivant la mise en œuvre de son plan exceptionnel d'investissement pour les collèges. En 2013, 58,8 millions d'euros ont été consacrés aux travaux dans les collèges étaient en chantier.

La concertation autour du « collège numérique du 3ème millénaire » de Seine-Saint-Denis a par ailleurs permis de préciser les perspectives d'aménagement des bâtiments qui, sur le plan technique et fonctionnel, permettront d'assurer la sécurité, l'usage du numérique, la pratique sportive et la qualité de vie des collégiens. D'ici 2015, le Département aura installé 1 000 tableaux numériques interactifs* et un ordinateur pour 4 élèves.

Contribuer à la réussite scolaire et personnelle de tous les collégiens

En Seine-Saint-Denis, 36% des collégiens sont boursiers. En diminuant, pour les familles, les contraintes financières liées à la scolarité des enfants, le Département permet une réelle égalité des chances. C'est notamment l'objet des actions menées en matière de restauration

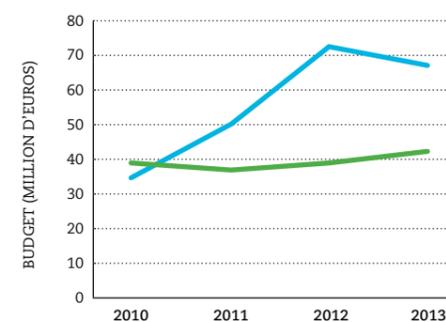
scolaire, comme la refonte de la tarification des cantines scolaires des collèges en 2013.

Impliquer les collégiens dans le débat public

En 2013, à l'occasion de la 4ème élection des conseillers généraux des collégiens, ces derniers ont élus leurs représentants. Créé en 2009, le Conseil général des collégiens a vocation à être une instance éducative, citoyenne et représentative des collégiens de la Seine-Saint-Denis.

Que ce soit dans leur conception ou dans leur fonctionnement, les nouveaux collèges de la Seine-Saint-Denis relèvent le défi du développement durable et de la qualité écologique. Le Conseil général a élaboré un programme environnemental type précisant les exigences à prendre en compte. Les nouveaux collèges répondent à minima aux critères des bâtiments basse consommation. Une isolation performante limite leurs consommations et la production d'énergies renouvelables compense les consommations résiduelles. De plus, la place des espaces verts a été revalorisée. D'une manière générale, au sein des collèges, tout est pensé pour rendre possibles la systématisation des pratiques d'éco-gestion et la sensibilisation des élèves au développement durable.

Nombre de postes : 1 504



A noter que les éléments budgétaires présentés ci-contre sont relatifs à la somme des trois programmes de politiques publiques suivants : « Accueil des collégiens et de la communauté éducative », « Actions pour la jeunesse » et « Projet éducatif départemental ».

— Budget de fonctionnement *Budget prévisionnel 2013
— Budget d'investissement



UN NOUVEAU MODÈLE URBAIN MÉTROPOLITAIN

La Seine-Saint-Denis est un moteur urbain et métropolitain de 1,5 millions d'habitants et 580 000 emplois, ancré dans la métropole en construction.

A travers son Plan Climat Energie, son Projet d'aménagement et de développement métropolitains et son Projet d'écologie urbaine, le Département fait le pari de concilier les impératifs de bien-être, de cohésion sociale et urbaine, de développement économique et d'environnement. Il doit pour cela composer avec les contraintes héritées du passé, la fièvre métropolitaine qui transforme de nombreux espaces en Seine-Saint-Denis et les perspectives de croissance démographique.

Pour relever ces différents défis, deux échelles indissociables sont à prendre en compte, celle de la « ville », du « quartier », de la proximité au quotidien, où l'enjeu de la cohésion et de l'équilibre prime, et celle de la « métropole », où l'attractivité de la Seine-Saint-Denis est à défendre pour assurer son avenir. L'enjeu de la ville durable transcende ces échelles et fait à ce titre l'objet d'une attention toute particulière.

Le logement, les transports, l'aménagement, l'écologie urbaine, le développement économique doivent être pensés à l'aune de ces trois entrées.



Plan climat énergie départemental (PCED)

LE PLAN CLIMAT ENERGIE DÉPARTEMENTAL CORRESPOND À UN ENGAGEMENT VOLONTARISTE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-SAINT-DENIS, AFFIRMÉ EN 2010 ET PRÉCURSEUR D'UNE DÉMARCHE DEVENUE DEPUIS OBLIGATOIRE.

Des enjeux globaux de long terme, comme les changements climatiques, et locaux, comme la précarité énergétique

Le Plan Climat Energie Départemental cherche à traduire localement les objectifs français et internationaux pour limiter les effets des changements climatiques, liés à l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, et adapter le territoire aux impacts inéluctables à venir. Il s'agit pour les pays développés d'atteindre le « facteur 4 », soit une baisse de 75% des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990. Pour cela, l'Europe devra avoir réduit de 20% ses émissions en 2020 par rapport à 2005, baissé de 20% sa consommation d'énergie finale, et augmenté de 20% la part des énergies renouvelables.

Conscient de ces enjeux, le Département de la Seine-Saint-Denis a ainsi adopté son Plan Climat Energie Territorial (PCET) le 25 juin 2010, quelques jours avant la promulgation de la loi dite Grenelle 2, qui oblige depuis, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants à porter un PCET. 17 d'entre elles sont concernées en Seine-Saint-Denis.

En matière de développement durable, le PCED doit également générer des impacts positifs sur la santé des habitants, sur la réduction



des inégalités environnementales et sociales, et l'emploi local, notamment dans les domaines de la lutte contre la précarité énergétique, de la pollution de l'air, de l'éco-construction et de l'éco-rénovation des bâtiments.

D'un diagnostic climat-énergie partagé, à l'élaboration d'un programme d'actions construit de façon participative.

Dès 2007, le Conseil général actait le lancement d'une stratégie climat énergie. 2008 fut consacrée à réaliser le bilan carbone de l'administration départementale d'une part, et du territoire séquano-dionysien d'autre part. Cet état des lieux des émissions de GES a permis d'identifier les secteurs d'activité les plus concernés (bâti, transports, mobilité et consommation durable). Un plan d'actions, constituant le volet climat-énergie de l'Agenda 21, a ainsi été co-élaboré par environ 140 parties prenantes, regroupant les services départementaux, d'autres collectivités, des bailleurs, des entreprises, des syndicats, des associations, et des citoyens, lors de plus de 50 heures d'échanges.

Depuis 2011, 76 actions, dont 23 à mettre en œuvre de façon prioritaire, doivent répondre à trois enjeux majeurs pour diminuer nos émissions : agir sur les bâtiments en prévenant les risques de précarité énergétique, agir sur les déplace-

ments de personnes et de marchandises en garantissant le droit à la mobilité, et favoriser le changement des comportements de consommation et de déplacements.

Des moyens propres limités qui nécessitent un engagement de tous

Piloté par Josiane Bernard, 2ème Vice Présidente, et porté par la DGA du Pôle Aménagement et Développement Durables, le Plan Climat Energie est animé au sein du Service Hydrologie Urbaine et Environnement de la DEA par un ingénieur dédié, dans le Bureau d'Appui aux Politiques d'Ecologie Urbaine. Le budget directement alloué à l'animation du PCED s'élève à 40 000 au titre d'études environnementales et 30 000 pour l'accompagnement en communication, éditions de documents... En 2012, le portage d'actions relevant du programme prioritaire a mobilisé 152 000€.

Les moyens humains et financiers consacrés à la mise en œuvre des actions paraissent relativement modestes, mais masquent une réalité : la volonté clairement affichée, en cette période de conjoncture financière difficile, de partager la mise en œuvre du plan d'actions et renforcer ses réseaux de compétences avec l'ensemble des directions et des acteurs locaux concernés, au premier rang desquels figurent aujourd'hui les collectivités « obligées », et demain sans doute la Métropole du Grand Paris.

Des actions remarquables

Parmi les plus avancées, peuvent être citées :

- la diffusion sur la quasi-totalité du territoire de la thermographie aérienne départementale,
- la constitution en cours d'un réseau d'Agences Locales de l'Energie, l'étude de l'effet d'ilot de chaleur urbain en période de canicule,
- la mise à disposition du guide « pour une construction durable » auprès des collectivités,
- le développement de l'expertise départementale par l'embauche d'un énergéticien,
- le montage d'un programme pédagogique environnemental dans les collèges,
- le déploiement d'un plan de prévention des déchets,

Projet d'aménagement et de développement métropolitain (PADM)

LA SEINE-SAINT-DENIS EST AUJOURD'HUI AU CŒUR DES MUTATIONS ET ENJEUX DE LA MÉTROPOLÉ FRANCILIENNE. DANS CET OBJECTIF D'INTÉGRATION MÉTROPOLITAINE DURABLE, LE DÉPARTEMENT A ACTÉ EN JUIN 2013 SON PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADM).



Le défi pour le Département : se positionner dans la métropole

La Seine-Saint-Denis est un acteur important du développement métropolitain sur un plan économique, urbain (transport, aménagement, habitat), social et environnemental. Elle doit parallèlement veiller à s'ancrer durablement au sein de la métropole en construction, tant en matière d'équilibre des fonctions urbaines qu'en matière de cohésion sociale et de mobilités.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADM) adopté en 2013 par le Conseil général a pour objectif de définir et prioriser les grands enjeux d'aménagement pour la Seine-Saint-Denis, tout en mesurant la capacité du territoire à bénéficier des retombées de la métropolisation plutôt qu'à en subir les effets.

Document stratégique d'orientations, le PADM vise donc plus précisément à :

- garantir la bonne articulation entre les différentes échelles territoriales départementales, notamment des projets urbains portés par les intercommunalités dans le cadre des Contrats de Développement Territoriaux (CDT), en lien avec l'ensemble des collectivités ;

Le lancement d'un appel à projets « éducation populaire et plan climat » vise à associer les populations éloignées des concertations au débat sur nos modes de développement. De 2011 à 2013, cette action a fait l'objet d'une évaluation poussée qui sert de fil conducteur au partenariat entre les 6 associations retenues et le Département. Fort de cette expérience réussie, le Département a inscrit en 2013 l'ensemble de sa démarche Plan Climat Energie au Programme Pluriannuel d'Evaluation départemental.

- faire reconnaître, partager, et évoluer les fonctions métropolitaines assurées par le territoire de la Seine-Saint-Denis ;
- proposer une lecture stratégique des interventions du Département sur le territoire, en lien avec son intégration à la métropole.

Les enjeux d'aménagement pour le Département identifiés dans le PADM

• n°1. Renouveau urbain et densification raisonnée

Le Département fixe pour orientation la promotion d'une densification urbaine raisonnée comme levier de qualité urbaine, tout en veillant à faire reconnaître la spécificité du territoire séquano-dyonisien en matière d'habitat à l'échelle régionale. Il propose en outre d'accentuer la mobilisation de son foncier disponible au service d'opérations d'aménagement ou de logement, en lien étroit avec les collectivités-maîtres d'ouvrage.

• n°2. Place de l'activité et de l'innovation dans la ville

Le Département affiche au sein du PADM un double objectif de maintien de l'emploi industriel d'une part, de développement de l'innovation, de la Recherche & Développement et de « l'Economie Verte » d'autre part. Il réaffirme également son engagement sur des actions de qualification et de formation professionnelle des habitants, tout comme sur le développement de l'accès au Très Haut Débit sur le territoire. Le Département entend également rester mobilisé sur le développement de modes de transport alternatifs au transport routier, par une poursuite des réflexions sur le développement du fret ferroviaire et fluvial.

• n°3. Réseaux de transport comme moyen de concilier mobilités locales et métropolitaines

Au-delà de la poursuite des réflexions les perspectives d'évolutions du réseau routier départemental (démarches engagées sur l'ex-RN3 autour du TZen, l'ex-RN2, l'ex-RN34, réflexion nouvelle sur la RD115...), le PADM départemental ambitionne d'approfondir l'accompagnement du développement et de l'usage des transports collectifs, dans l'objectif de réduire les temps de trajet, améliorer la qualité des déplacements et désenclaver certains territoires.

Il priorise notamment l'accompagnement, aux côtés de l'Etat, du STIF, de la Région et des collectivités, de la réalisation du « Nouveau Grand Paris », en particulier des aménagements liés à l'arrivée sur le territoire des 30 futures gares des réseaux du Grand Paris Express*, de la Tangentielle Nord (TLN), et des prolongements des lignes de métro 14, 12 et 11 dont les mises en service s'échelonneront entre 2017 et 2027. Le Département entend également œuvrer à une facilitation de la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbain d'Ile-de-France (PDUIF).

• n°4. Place du paysage comme moyen de rétablir les continuités urbaines et naturelles

Le Département tient à poursuivre ses actions en faveur d'une meilleure place de la nature en ville, vecteur de qualité de vie et de qualité urbaine.

Spatialiser les enjeux

Les grands enjeux identifiés dans le PADM sont par ailleurs spatialisés, avec l'identification de 4 grands territoires métropolitains (la Plaine de France, les territoires de l'Ourcq, les Monts et Vallées de la Marne et la Couronne Parisienne) et de 2 grands arcs de cohésion dessinés par l'arrivée des réseaux de transports du Grand Paris (1er arc formé par lignes 16 et 17 du Grand Paris Express* ; 2e arc constitué de la ligne 15 du Grand Paris Express* en lien avec la Tangentielle Nord).

Ces arcs de cohésion apparaissent en effet porteurs de nouvelles centralités et fonctionnalités pour le territoire séquano-dyonisien. Toute l'ambition du Département et de son PADM est aujourd'hui de concilier aménagement durable de grands territoires métropolitains interconnectés et nouveaux points de centralités et de dessertes métropolitaines.

Structurer une offre de transports durable et solidaire

◦ RÉSEAU ROUTIER, MOBILITÉ DURABLE ET TRANSPORTS EN COMMUN

42% des déplacements des Séquano-dionysiens sont faits à pied, 33% en voiture et 23% en transports collectifs. C'est néanmoins le transport en commun qui est largement privilégié pour aller travailler, une tendance à encourager. En effet, son développement peut diminuer l'accidentologie routière, améliorer la qualité de l'air et permettre d'anticiper sur l'augmentation du coût des carburants.

Le Département entend être un acteur incontournable en matière de mobilité durable, en contribuant d'un point de vue technique et financier aux projets de transport décidés dans le cadre du Syndicat des Transports Urbains d'Ile-de-France.

Pour proposer des modes de déplacement alternatifs à l'usage de la voiture individuelle, le Département veille à ce que l'offre de transports soit accessible à tous, l'augmentation tendancielle des coûts du carburant pénalisant directement les foyers aux revenus modestes.

Le Conseil général a ainsi décidé de dédier 64,880 millions d'euros aux transports en commun et aux circulations douces en 2013.

Encourager le développement quantitatif et qualitatif du transport en commun

L'année 2013 aura été riche en inaugurations et annonces permettant de dessiner une nouvelle carte des transports urbains en Seine-Saint-Denis. Le Département contribue à ces aménagements qui permettent de changer radicalement l'image de l'espace public.

Le tramway T5 est désormais en circulation et relie la station Marché de Saint-Denis (93) au pôle gare de Garges-Sarcelles (95). Par ailleurs, le prolongement de la ligne du tramway T1 de Bobigny à Val de Fontenay est sur de bons rails car la Commission d'enquête a rendu un avis favorable sans réserve à la procédure de déclaration d'utilité publique du projet.

En ce qui concerne le métro, les travaux pour les 2 nouvelles stations de la Ligne 12 Aimé Césaire et Mairie d'Aubervilliers ont été lancés, ceux pour le prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen depuis la gare St-Lazare sont annoncés pour 2014. L'enquête publique sur le prolongement de la ligne 11 de Mairie des Lilas à Rosny-Bois-Perrier a également été ouverte.

Ces projets constituent autant d'opportunités pour requalifier l'ensemble des espaces traversés et redessiner le paysage urbain.

S'engager en faveur d'une mobilité solidaire

Relier les principaux points du département dans un objectif de solidarité territoriale est un objectif essentiel pour le Département. Il intervient de façon à ce que les projets de transports permettent effectivement de désenclaver et densifier

de façon qualitative les quartiers et de favoriser l'accès aux secteurs d'emploi et aux équipements métropolitains.

Les élus du Conseil général ont réaffirmé en 2013, à l'unanimité, leur volonté d'obtenir pour le territoire l'intégralité du projet de Grand Paris Express*, en desservant notamment le centre et l'est du département. Il s'agirait d'une occasion unique de rattraper son retard en matière de transports en commun.

En attendant les arbitrages sur ces prochains aménagements, plusieurs projets de désenclavement sont en cours. Le tramway T8, et la jonction opérée entre Saint-Denis/Epina-sur-Seine/Villetaneuse, constituent à ce titre des leviers considérables de développement durable et de renouvellement urbain. Il garantira un service de transport rapide et régulier et favorisera l'accès de tous aux lieux de vie, aux pôles d'enseignement ainsi qu'aux bassins d'emplois de Plaine Commune, tout en favorisant l'émergence d'un pôle multimodal doublé de véritables espaces publics.

L'autre attente en matière de desserte réside dans l'extension du tramway T4 attendue depuis de nombreuses années par les habitants de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Sa déclaration d'utilité publique en septembre 2013 marque une nouvelle étape dans la réalisation de cet équipement structurant pour l'Est du Département.

Enfin, construire une offre de transports solidaire, c'est aussi permettre l'accès de tous à la mobilité. Près de 40 nouveaux arrêts de bus ont été mis aux normes usagers en fauteuil roulant en 2013, portant à 60 % à la

fin de l'année le taux d'arrêts de bus mis aux normes sur la voirie départementale. L'accès aux abonnements de transport pour les personnes en difficulté est également facilité, et, depuis 2012, le Département prend en charge le coût de la carte Imagine R des collégiens jusqu'à 50 % sous certaines conditions.

Favoriser le partage de la voirie

La politique départementale vise à participer à l'émergence d'un réseau cyclable sur le département de 600 km en 15 ans, dont un réseau départemental de 265 km. La poursuite du développement d'itinéraires cyclables, notamment dans le cadre d'opérations de requalification de voiries et de tramways, a porté à 93,8 km en 2013 le linéaire total du réseau d'intérêt départemental.

Pour ce qui est des transports de marchandises, le Département promeut des modes alternatifs à la route et notamment la voie d'eau et le fer. Par ailleurs, une charte d'objectifs relative au transport de marchandises en ville a été signée le 21 septembre 2012.



Participer à la modernisation de la ville et de l'habitat

◦ CADRE DE VIE : AMÉNAGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE ET HABITAT

36% c'est la part des logements gérés par des bailleurs sociaux en 2012, en Seine-Saint-Denis, contre 25% en moyenne en Ile-de-France. Ce territoire joue en effet historiquement un rôle important d'accueil des ménages populaires. Par ailleurs, la part de la population vivant en zone urbaine sensible (ZUS)* est particulièrement élevée : environ 20,9% contre 11,3% en Ile-de-France. Dans nombre de ces 36 ZUS*, il existe des situations de très grande précarité sociale, parmi les plus importantes en Ile-de-France. Dans ce contexte, les enjeux du logement et de la qualité de l'habitat prennent une importance particulière.

La qualité du développement urbain est un défi que le Conseil général entend relever de façon volontaire. L'aménagement, la politique de la ville, l'habitat sont autant de politiques pour améliorer le cadre de vie des habitants et intégrer au quotidien le développement durable : qualité du logement, espaces verts, confort sonore et visuel, équipements et services publics, accessibilité des espaces publics, etc.

Favoriser la mixité sociale par une offre et un accès aux logements de qualité

Bien que l'habitat ne relève pas de ses compétences obligatoires, le Département donne un caractère prioritaire à la politique du logement et s'investit fortement en ce sens. Le développement de la politique de la ville, la lutte contre l'habitat privé dégradé et insalubre, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap et le développement d'une offre nouvelle en logements neufs sont les 4 principales orientations qu'il poursuit.

- Ainsi, le renouvellement urbain et la reconstruction de la ville sur elle-même sont nécessaires pour améliorer le quotidien des habitants, et créer les conditions du vivre-ensemble et de la cohésion sociale dans les quartiers. Aussi, le Conseil général demeure un acteur incontournable de la politique de la ville. En 2012, 36 programmes de renouvellement urbain ont été soutenus et 1,2 million d'euros de subventions affectées, par les contrats urbains de cohésion sociale, à l'accompagnement des porteurs de projets en matière d'insertion sociale et professionnelle, de santé, de soutien à la parentalité, et de prévention de la délinquance.

- De surcroît, le Département intervient contre la dégradation du parc d'habitat privé et en faveur de l'éradication de l'habitat indigne. 16 fonds d'intervention de quartier* sur 15 communes ont été signés en 2012, couvrant 202 immeubles et 3 008 logements (en hausse de 9% par rapport à 2011). La mise en œuvre des premières conventions avec les com-

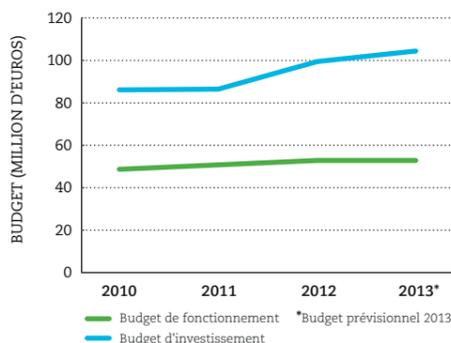
munes de Saint-Denis et Montfermeil ont été engagées dans le cadre du Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne.

- Le Département poursuit également l'attribution d'aides en faveur de l'adaptation de logements destinés à des publics aux besoins spécifiques. Ses aides aux propriétaires occupants sont ainsi destinées en priorité à encourager la rénovation d'appartements occupés par des personnes âgées ou par des personnes à mobilité réduite, et sont conditionnées à la réalisation d'objectifs de performances énergétiques. 1 615 dossiers (dont 49 dossiers adaptabilité) ont été délibérés en 2012 pour un montant total de 2,3 millions d'euros.

- Le Conseil général a mis en place une aide à la construction de logements sociaux neufs (5 000 euros environ par logement) : l'année 2012 a permis de co-financer 10 opérations totalisant 301 logements et un montant cumulé de subventions de 1,366 M. Le Conseil général a également maintenu son soutien à l'Office Public HLM de Seine-Saint-Denis (OPH 93) pour un habitat social de qualité. 3,759 millions d'euros lui ont ainsi été versés en 2012. Enfin, le Conseil général soutient l'offre de logements spécifiques pour les jeunes : 79 logements sociaux nouvellement construits ont été réservés pour les jeunes de moins de 30 ans en 2012.

Toutefois, les enjeux de la politique de l'habitat en Seine-Saint-Denis sont tels qu'ils ne peuvent être solutionnés qu'avec une prise en compte régionale et nationale des enjeux et des réponses. Le Dépar-

Nombre de postes : 244



Lors de la semaine européenne de la mobilité en septembre 2013, le Département a organisé, sur l'esplanade Jean Moulin à Bobigny, la cinquième édition de la journée départementale d'informations et de sensibilisation aux risques routiers. Plusieurs animations ont permis des démonstrations et des essais pratiques afin de sensibiliser notamment les plus jeunes à la conduite en sécurité d'un deux-roues motorisés, au port de la ceinture de sécurité, aux règles de bonne conduite dans les transports en commun, à l'usage du vélo en ville.

tement souhaite peser dans le cadre des prochaines réformes gouvernementales de la politique de la Ville et de l'Habitat.

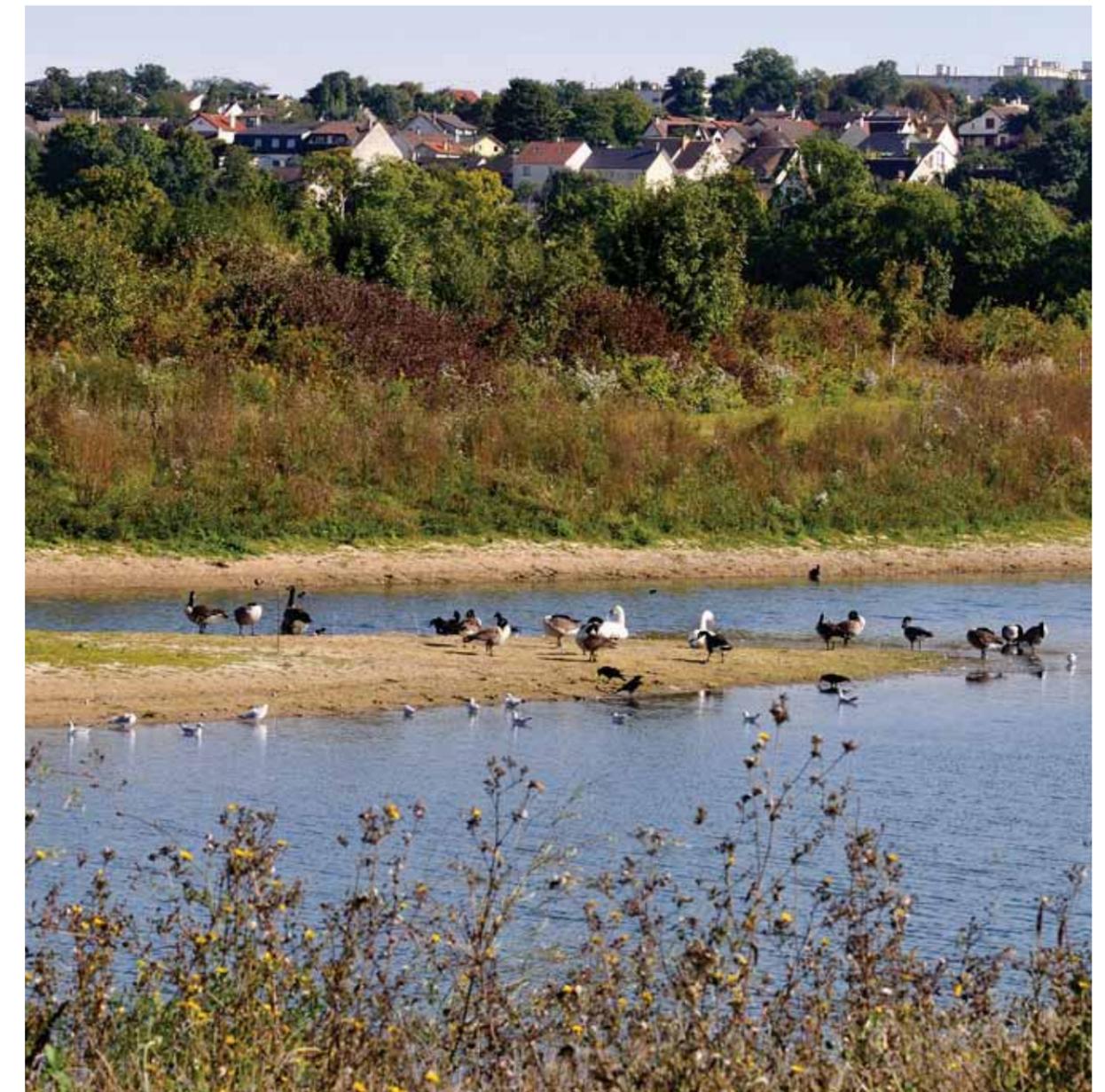
Raccorder les territoires au numérique

L'avenir réside également dans l'accès aux nouvelles technologies. Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique adopté à l'unanimité fin 2012 fixe les ambitions en matière de déploiement du très haut débit. 230 sites publics et 14 zones d'activité étaient déjà raccordés au très haut débit en 2012. Le raccordement en infrastructures très haut débit de la zone Débitex (14 communes du nord et de l'est du département) participe à l'objectif d'atteindre d'ici 2020, la complétude sur le département du déploiement de la fibre optique.

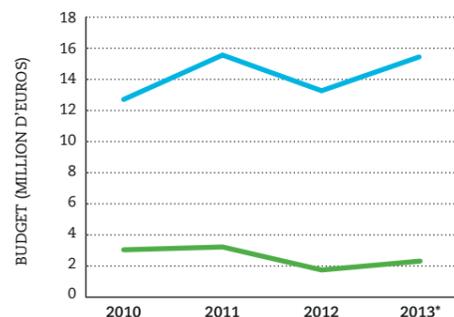


Projet d'écologie urbaine (PEU)

À TRAVERS LE PROJET D'ÉCOLOGIE URBAINE, ADOPTÉ EN JUILLET 2013, LE DÉPARTEMENT AFFIRME, APRÈS L'ADOPTION DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE DÉPARTEMENTAL ET DE L'AGENDA 21, SON ENGAGEMENT EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE DE LA SEINE-SAINT-DENIS.



Nombre de postes : **73**



Le Conseil général sait combien les nuisances sonores en milieu urbain peuvent dégrader le cadre de vie des habitants. Il s'agit d'un chantier prioritaire mis en œuvre dans le cadre du **Plan de maîtrise des nuisances sonores**, adopté en 2011. Ce Plan est le document cadre de la politique "bruit" du Département. Il est complété d'un **Plan de prévention du bruit dans l'environnement des rues départementales**, son volet réglementaire, qui a été adopté en 2012 suite à la consultation des habitants.

Des travaux d'installation des écrans acoustiques et des protections des façades ont démarré en 2013 à Bondy et Noisy-le-Sec, deux secteurs particulièrement concernés. Au niveau national, il s'agit de la plus grande opération de traitement des points noirs liés au bruit ferroviaire à passer en phase travaux et entièrement financée par les fonds publics. Par ailleurs, le Département mène des interventions de traitement des points noirs du bruit routier le long des zones d'actions prioritaires définies par le Plan de prévention du bruit dans l'environnement. Deux programmes de traitement ont actuellement lieu le long de l'ex-RN 3, le premier sur la commune de Pantin et le second sur les communes de Bondy, Les Pavillons-sous-Bois et Livry-Gargan. Ils portent sur l'audit acoustique et thermique de plus de 2 000 logements donnant sur cet axe et le traitement de la moitié d'entre eux.

Un projet en faveur de la réduction des inégalités sociales et environnementales

L'écologie urbaine consiste à rapprocher les enjeux écologiques (préservation des ressources, lutte contre les pollutions, gestion des risques, changement climatique...) des enjeux de vie en ville.

Face à l'ampleur des questions auxquelles nous sommes confrontés, le Département a défini quatre orientations dans le cadre de son Projet d'écologie urbaine qui visent à profiter de la dynamique de changement en cours, pour agir en faveur de l'environnement tout en améliorant la qualité de vie en Seine-Saint-Denis et le bien-être des habitants.

Le projet d'Ecologie Urbaine visant principalement à renforcer la cohérence des différentes politiques sectorielles, les moyens à mobiliser consisteront essentiellement à du temps à dégager pour assurer une meilleure transversalité et généraliser des organisations en mode projet pour les actions relevant du projet départemental.

Par ailleurs, la collectivité souhaite prendre appui sur l'ensemble des acteurs du territoire, acteurs institutionnels (Etat, Région, communes, universités, l'Institut de Recherche et de Développement), mais aussi associations, scientifiques et citoyens.

Une démarche d'élaboration concertée

Le projet d'écologie urbaine (PEU), projet éminemment transverse, s'appuie sur les grandes politiques départementales mises en œuvre depuis plus de 40 ans en matière d'eau, d'espaces verts, de transport, en les renforçant et en leur donnant une lisibilité et une cohérence plus grande.

C'est pourquoi, l'élaboration du PEU s'est faite au cours de plusieurs ateliers au sein du Département et avec l'appui pour chacun, d'experts : docteur en écologie du Muséum National d'Histoire Naturelle, chercheur du Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED), docteur de l'observatoire régional de la santé, et consultant en marketing éthique.

Ces experts ont permis de bien appréhender les caractéristiques de notre territoire et de poser un regard bienveillant mais critique sur les programmes d'actions du Département afin de dégager des pistes d'amélioration.

Des réalisations exemplaires

Pour chacune des quatre orientations du projet d'écologie urbaine, plusieurs actions, détaillées dans le PEU, seront mises en œuvre ou poursuivies avec un éclairage nouveau. Quatre exemples sont ici proposés en illustration.

Au titre de l'orientation 1 « affirmer la place de la nature en ville pour la qualité de vie et la qualité de ville », citons le déploiement du Chemin des parcs, liaison éco-paysagère visant à relier l'ensemble des parcs et des espaces de nature du territoire afin de les rendre plus accessibles et permettre de passer aisément d'un parc à l'autre.

L'accompagnement des entreprises par la formation, le développement de l'innovation et le transfert de technologie, sont pensés pour les inciter à intégrer la dimension de développement durable dans leurs activités et participer ainsi à l'orientation 2 « s'engager pour limiter notre impact sur les ressources naturelles ».

Concernant l'orientation 3 « anticiper les risques naturels et adapter le territoire aux changements climatiques », l'évaluation des risques naturels a vocation à être renforcée afin de prioriser les interventions pour protéger les populations et les équipements, notamment dans une perspective à long terme d'accentuation des phénomènes naturels extrêmes.

Enfin, pour l'orientation 4 « réduire les nuisances environnementales pour le bien être et la santé des populations », les premières initiatives de protection des logements menées dans le cadre du Plan de Maîtrise des Nuisances Sonores de 2011, sont poursuivies afin d'agir en priorité sur les secteurs multi-exposés et auprès des populations les plus sensibles.

Faire de la protection des ressources naturelles une opportunité d'avenir

◦ ASSAINISSEMENT ET QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

464 kg Il s'agit du volume de déchets annuel produit en Seine-Saint-Denis par chaque habitant en 2011, contre 447 kg en 2009. Notre comportement au quotidien impacte les ressources naturelles, dont la préservation est au cœur du développement durable.

Le Conseil général vise à faire de la préservation des ressources naturelles un secteur d'avenir : création d'emplois « verts », image positive de la Seine-Saint-Denis, valeurs pédagogiques, support de lien social.

Réduire les déchets à la source

Au moyen d'un plan départemental de prévention des déchets et d'un partenariat actif avec le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Seine-Saint-Denis, le Département s'est fixé l'objectif de contribuer à réduire en volume et en dangerosité les déchets. Plusieurs leviers ont ainsi été mis en œuvre en 2013 : lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des déchets dans les collèges, formation aux gestes de tri des déchets d'activités de soins à risques infectieux, soutien au projet d'une nouvelle ressourcerie à Montreuil, promotion de l'eau du robinet, etc.

Améliorer la qualité de l'air

Le bilan 2012 de la qualité de l'air montre que la situation reste problématique sur l'agglomération dense, en raison du dépassement récurrent, pour certains polluants, des seuils fixés par les normes européennes et françaises. Les différentes actions menées par le Département en faveur des transports en commun et de la mobilité durable visent à améliorer cette situation sur le long terme.

En parallèle, sa présence au sein de l'association de surveillance de la qualité de l'air francilienne, AIRPARIF, contribue au développement des connaissances, mais aussi à l'information des habitants.

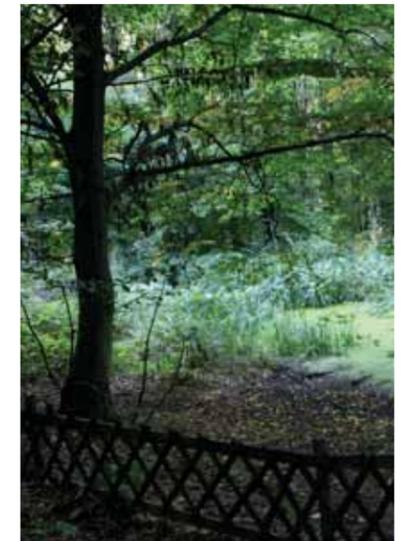
Redécouvrir le rôle et la place de l'eau au quotidien : le Schéma d'assainissement 2013-2022

Le Département entretient et réhabilite les 700 km du réseau d'égout départemental, notamment pour assurer l'acheminement des eaux usées aux stations d'épuration et

maîtriser les inondations.

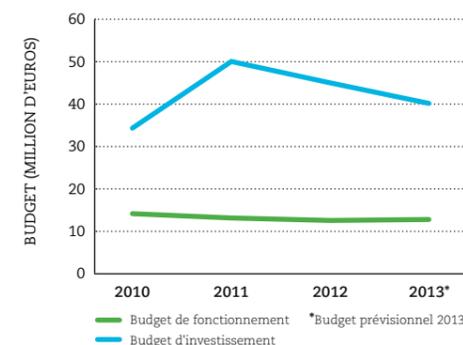
La réhabilitation ou la création de collecteurs d'eaux pluviales ont permis de réduire le principal risque, à savoir les orages violents d'été. L'indice d'efficacité des ouvrages départementaux montre que les inondations seraient trois fois plus importantes en l'absence de cette politique.

Ces actions sont également le support d'un travail de sensibilisation permettant de redécouvrir le rôle de l'eau au quotidien. Escalade d'eau est à la fois un lieu ouvert au public et une programmation de manifestations culturelles et sociales.



Ourcq vert et bleu, l'édition 2013
! En septembre 2013, au parc de la Bergère à Bobigny, les agents de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement ont animé la manifestation qui avait pour objectif de sensibiliser jeunes et moins jeunes au rôle joué par l'eau. Au programme notamment : un Bar à eau pour (re)découvrir l'eau du robinet, balades en zodiacs, bulles sur l'eau, etc.

Nombre de postes : **288**



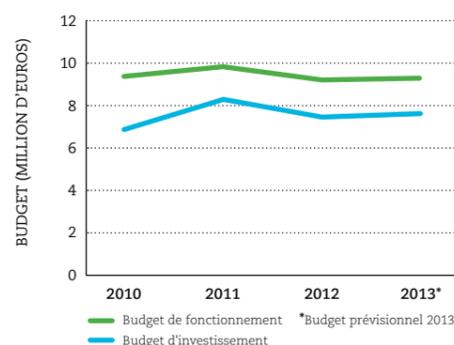
Favoriser la biodiversité remarquable et ordinaire dans les espaces verts du département

◦ BIODIVERSITÉ ET NATURE EN VILLE

1 157 ha C'est la superficie du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, le seul espace urbain français qui ait pu intégrer ce réseau européen de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité de leurs espèces sauvages et de leurs habitats. Ce site est exceptionnel, car les zones fortement urbanisées sont rarement favorables à la biodiversité remarquable.

Le Département est le principal propriétaire et gestionnaire d'espaces naturels en Seine-Saint-Denis. Il vise à répondre aux besoins de leurs usagers, les sites concernés étant très fréquentés, mais aussi à assurer la préservation et le renforcement de la biodiversité, des enjeux majeurs à l'échelle mondiale. C'est à la recherche de l'équilibre entre ces deux priorités que se consacrent les équipes du Département.

Nombre de postes : **203**



Mieux connaître les écosystèmes
Le Département réalise régulièrement des inventaires pour avoir une connaissance fine de l'état de la biodiversité de son territoire et surveiller l'évolution des espèces. Ces observations sont principalement conduites dans le cadre des conventions passées avec des partenaires scientifiques ou associatifs. Leurs résultats sont centralisés au sein de la base de données de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU).

Conseiller sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion et l'aménagement afin de permettre l'émergence d'une trame verte départementale

Le Département est reconnu comme un acteur de référence en matière de biodiversité urbaine, qui accompagne d'autres gestionnaires d'espaces verts (communes, bailleurs sociaux, acteurs privés). En 2012, il a été lauréat d'un appel à projet lancé dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité avec le projet « la trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles ». Cette démarche vise à développer une méthodologie d'évaluation des connectivités du

paysage en zone urbaine, à les appliquer sur des sites pilotes et à développer des outils en direction des aménageurs (fiches-conseil, formations, cahier des charges type). Ainsi, des collectivités, un bailleur et un gestionnaire privé d'espaces verts ont bénéficié en 2012 et en 2013 de l'expertise départementale.

Informier et sensibiliser le public à la biodiversité

L'ODBU encourage la mise en place des sciences participatives et soutient en particulier le projet Observ'acteurs et la manifestation « 24h pour la biodiversité », organisée chaque année depuis 2009 avec le MNHN et Natureparif (228 participants en 2012, 325 en 2013). Le Département développe par ailleurs de nombreuses actions de sensibilisation à l'environnement tout au long de l'année et soutient la recherche sur la mobilisation du public. Une thèse en anthropologie de l'environnement, encadré par le MNHN et le CNRS, est ainsi en cours depuis 2012. Elle a pour objectif d'étudier la manière de concilier accueil des publics et conservation de la biodiversité, à travers l'exemple du parc départemental Georges Valbon.



UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE DU LOCAL AU GLOBAL

Les réponses aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques renvoient à un quatrième pilier du développement durable, celui de la gouvernance. Cette question traverse toutes les échelles, du niveau local au niveau mondial. La gouvernance partagée impose un mode renouvelé d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques, respectueux de la parole de chacun et soucieux d'une bonne gestion des ressources publiques. Elle met donc la démocratie participative, la mutualisation des moyens et les partenariats sur le devant de la scène. C'est dans cette logique que le Département inscrit sa gouvernance, en interne comme en externe.

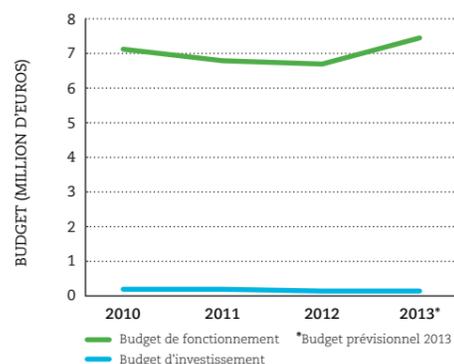
Inscrire l'action du Département dans une démarche d'amélioration continue

◦ PILOTAGE STRATÉGIQUE, ASSEMBLÉE ET GROUPES POLITIQUES, AUDIT ET INFORMATION

40 C'est le nombre de conseillers généraux élus pour six ans au suffrage universel lors des élections cantonales. Si le Département de la Seine-Saint-Denis intervient dans un cadre juridique et réglementaire strict, il dispose néanmoins de larges marges de manœuvre sur la façon d'exercer ses compétences obligatoires et peut développer des politiques volontaires. Il est donc nécessaire pour le Département de définir les orientations qui guident ses interventions.

Dans un contexte budgétaire contraint, le Département souhaite être particulièrement vigilant sur le maintien de la priorité donnée au développement durable dans la construction et la mise en œuvre des politiques départementales.

Nombre de postes : **164**



Définir le cap à suivre

La stratégie de l'action publique départementale est aujourd'hui définie par l'Agenda 21 de la Seine-Saint-Denis. Le pilotage politique de l'Agenda 21 revient au Président du Conseil général. Les Vice-présidents relaient ce pilotage, en particulier quatre d'entre eux, référents du projet social, du projet éducatif, du projet d'écologie urbaine, du plan climat énergie et du projet d'aménagement et de développement métropolitain. La Direction générale assure au quotidien la bonne mise en œuvre de l'Agenda 21, dont tous les services sont parties prenantes.

Pour concrétiser cette implication de chacun, trois chantiers internes de recherche et développement ont été ouverts de mai à octobre 2013 aux agents volontaires, sur des sujets d'avenir en matière de développement durable : la participation des usagers, l'innovation et la recherche de l'équilibre territorial des politiques publiques.

S'assurer de la bonne réalisation des missions de la collectivité

La mise en œuvre des politiques départementales s'appuie sur des fonctions d'aide au pilotage qui éclairent la décision : analyse de gestion, évaluation des politiques, observation des évolutions du territoire, audit, coopération territoriale, documentation. Leur richesse est une force pour le Département. Elles mettent l'accent sur l'amélioration continue de l'administration, notamment au travers de la promotion de l'administration numérique.

Accompagner le changement de l'image du département

La communication est un exemple de la volonté du Département de s'investir en faveur du développement durable. D'importantes économies sur l'impression, le stockage et les frais d'agence ont ainsi été réalisées en 2013, en s'appuyant sur les évolutions technologiques. La démarche de promotion d'une administration 2.0. et le développement des outils numériques sont en particulier deux leviers d'action essentiels.



Le Département renforce le dispositif de pilotage de ses politiques publiques avec la mise en place d'un **Système d'information décisionnel (SID)**. Il s'agit de partager les données essentielles sur le territoire, la population et les politiques départementales. Après plus de deux ans de travail sur ce nouvel outil, un portail web dédié sera en ligne à destination de tous les agents début 2014.

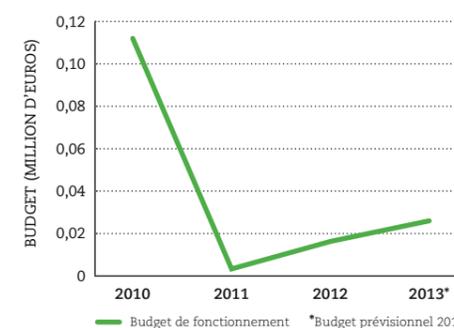
Donner à tous les Séquanodionysiens l'opportunité d'être acteurs du territoire

◦ PROMOTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

1043 C'est le nombre d'associations soutenues financièrement par le Département en 2012, pour un budget de 44,71 millions d'euros. Les associations jouent un rôle clé en Seine-Saint-Denis : porter des initiatives locales, créer des emplois et défendre des valeurs communes.

Pour le Département, faire face de façon durable à la mauvaise conjoncture économique, c'est à la fois lutter au quotidien pour la défense de l'emploi local et promouvoir sur le long terme un modèle économique alternatif.

Nombre de postes : **3**



Renforcer la relation entre le Département et les associations

Un chantier est engagé depuis 2011 pour améliorer la lisibilité du soutien du Département à la vie associative en Seine-Saint-Denis (appui financier et/ou accompagnement à l'élaboration de projets). Il a permis la publication d'un guide à l'usage des associations et d'un vade-mecum à l'usage des agents, la création d'un outil de gestion des risques associatifs ainsi que l'harmonisation du processus du financement. En 2013, un état des lieux a été initié sur les outils permettant de suivre les activités mises en œuvre grâce aux fonds octroyés et une publication a été réalisée pour donner une vision panoramique du soutien financier apporté par le Département aux associations.

Développer et articuler les démarches d'éducation populaire*

Le Département poursuit l'animation du réseau d'éducation populaire* à travers des rencontres mais aussi l'espace collaboratif « educationpopulaire93.fr », qui comptait en moyenne 400 visites par jour en 2013, et la newsletter associée, envoyée à 1 300 personnes tous les 15 jours. Ce site correspond à la volonté du Conseil général d'être un acteur de grande proximité auprès des populations. Le Département, au-delà de ces actions, souhaite améliorer et valoriser la politique globale qu'il porte en matière d'éducation populaire, transversale à de nombreux secteurs.

Encourager la démocratie participative

Le Département est soucieux du dialogue qu'il peut instaurer avec les usagers, habitants et acteurs locaux. Depuis l'élaboration de l'Agenda 21, les démarches participatives sont axées sur

des sujets au périmètre plus restreint, de façon à optimiser leur efficacité et la bonne représentation des publics concernés spécifiquement par chaque politique départementale. Il peut s'agir :

- d'instances, comme le Conseil général des collégiens renouvelé en septembre 2013,
- de temps d'échanges pour l'élaboration de projets, comme les groupes de travail organisés avec des personnes âgées pour l'élaboration du 3ème schéma en leur faveur adopté en juin 2013,
- de rencontres ouvertes à tous, comme les réunions publiques organisées en présence du Président du Département sur le budget 2013.



Le Département a initié la structuration d'un Réseau des référents « développement durable » des collectivités de Seine-Saint-Denis qui s'est réuni à 4 quatre reprises en 2013, sur des sujets variés, comme l'évaluation au regard du développement durable, l'agriculture urbaine ou encore le lien entre santé et développement durable. Plus d'une vingtaine de collectivités sont engagées dans des Agendas 21 et Plans Energie Climat en Seine-Saint-Denis.

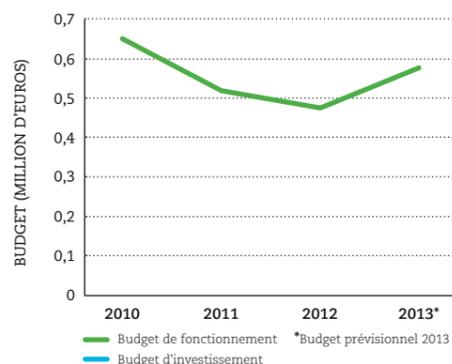
S'engager en faveur d'une Europe solidaire et d'une coopération internationale équitable

◦ SOLIDARITÉ ET COOPÉRATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

21,2% C'est la part d'étrangers dans la population de Seine-Saint-Denis, équivalente à celle de New York ou du Grand Londres. Marquée par l'histoire des migrations et ses développements contemporains, sa population se distingue par sa jeunesse et la diversité de ses origines. Ces caractéristiques sont des atouts qui témoignent de la modernité et du potentiel de créativité du territoire.

Obtenir l'appui européen pour le développement de projets locaux et soutenir des actions de coopération internationale concourent à l'objectif de solidarité territoriale du Conseil général.

Nombre de postes : **17**



Conforter le rôle de la Seine-Saint-Denis dans l'Union Européenne

La politique européenne du Département s'inscrit à l'articulation des cinq orientations de l'Agenda 21 et de celles que l'Union européenne s'est fixée en matière de développement durable, de compétitivité et d'inclusion sociale.

L'Agenda 21 du Département prend ainsi place dans un cadre européen plus large dont les objectifs politiques ont été fixés en 2010 par la Stratégie « UE 2020 ». Cette stratégie, qui s'appuie notamment sur les fonds structurels européens, promeut un modèle de croissance durable, intelligente et inclusive.

De par son action, le Département contribue chaque année à rapprocher la Seine-Saint-Denis des objectifs chiffrés de la Stratégie « UE 2020 » en matière d'emploi, de lutte contre le décrochage scolaire et de réduction de la pauvreté. Entre 2007 et 2013, il a ainsi dédié plus de 27 millions d'euros de fonds européens à l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA-mais également au renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments publics ou encore au projet d'extension du Très Haut Débit vers les collègues.

Promouvoir la paix, les coopérations et l'éducation à la citoyenneté mondiale

Après Paris, la Seine-Saint-Denis est le territoire français qui compte le plus grand nombre d'associations de solidarité internationale et d'organisations de solidarité issues des migrations.

Le Conseil général mène une politique d'animation territoriale avec

tous ces acteurs et soutient leurs projets individuels ou associatifs en matière de coopération internationale, en mettant à leur disposition le centre de ressources Via le Monde. En 2013, près de 150 projets ont ainsi été accompagnés et 29 ont bénéficié d'un appui financier. 136 personnes ont également pu profiter d'une offre de formation à la conduite de projet. Conjointement sont réalisés des parcours pédagogiques d'éducation à la citoyenneté mondiale dans les collèges.

Le Département conduit aussi sa propre politique de coopération décentralisée, qui vise à développer des relations avec des collectivités d'autres pays en s'appuyant prioritairement sur les compétences de l'administration départementale : l'assainissement au Maroc, aux Comores, au Vietnam et en Palestine ; la culture au Mozambique ; le développement économique en Israël, au Maroc et au Vietnam. Le déplacement du Président Stéphane Troussel, en mai 2013, aux Comores a été l'occasion de constater sur place l'avancée des projets engagés.



DÉVELOPPER L'ÉCO-RESPONSABILITÉ DE L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE

A la tête d'un patrimoine bâti et d'une flotte de véhicules conséquents, le Département est particulièrement soucieux de l'exemplarité de son fonctionnement et de sa façon de consommer.

Cette orientation est la plus ancienne, puisqu'un Agenda 21 des services avait été élaboré dès 2007 ; elle est aussi la plus stable, puisqu'elle n'est pas directement impactée, dans sa philosophie et ses principes, par les évolutions du contexte.

La sensibilisation et la formation des agents-citoyens en constitue un aspect fondamental, relayé par des projets concrets qui visent à réduire les consommations de la collectivité (papier, carburant, matériels, fluides, etc.).

L'éco-responsabilité prend aussi son sens dans la qualité du service public rendu, elle-même liée à la qualité de l'organisation de l'administration.

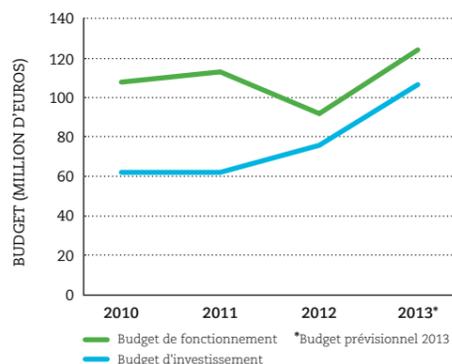
Optimiser la contribution des finances publiques départementales au développement durable

◦ STRATÉGIE BUDGÉTAIRE

5,5% C'est le pourcentage des marchés publics avec des clauses sociales* dans les collectivités en 2011. Véritable levier de développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi au bénéfice des personnes en difficulté sociale et professionnelle, la commande publique est un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion. En orientant ses financements publics, la Seine-Saint-Denis favorise directement l'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont éloignées et permet de rapprocher localement offre et demande dans un secteur d'activité donné.

Le Département a pour objectif d'assurer sa capacité à mettre en œuvre les politiques départementales tout en visant à l'exemplarité dans son fonctionnement quotidien.

Nombre de postes : 50



Moderniser les procédures administratives

L'amélioration du fonctionnement interne des services administratifs est une priorité. Illustration de cet engagement, la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité dans une logique d'amélioration continue a permis au Département d'obtenir, fin 2012, la certification ISO 9001 du service de la commande publique.

Le Département s'est aussi engagé dans la voie de l'administration numérique, gage d'amélioration en interne, à travers le développement de services en ligne et la mise à disposition d'applications mobiles à destination des agents. De plus, une démarche de dématérialisation globale en matière de budget s'est achevée en 2013. Cette action a permis de faire des économies de papier mais également d'assurer une gestion sûre des dépenses et des recettes réalisées par le Département.

Financer et acheter responsable

L'Agenda 21 de la Seine-Saint-Denis ambitionne d'orienter les politiques publiques départementales vers un développement durable mais aussi d'inciter ses partenaires à aller dans cette voie : la commande publique est à ce titre un excellent levier d'actions.

Les marchés publics départementaux intègrent déjà des clauses environnementales*, permettant d'encourager la préservation des ressources naturelles dans le cadre des réponses des différents prestataires.

L'année 2013 a ainsi été marquée par le renouvellement du marché de fournitures de bureau éco-responsables.

L'accent a donc été porté, en 2013, sur la promotion et le développement des clauses sociales* dans la commande publique. Lors de la construction du tramway, par exemple, le Département a fait intervenir des entreprises d'insertion professionnelle.

Enfin, le Département a travaillé en 2013 sur un Guide interne de l'événement éco-responsable, qui sera diffusé en 2014 pour être mis en œuvre à l'occasion des événements départementaux.



Développer l'exemplarité de la politique des ressources humaines

◦ GESTION DE L'EMPLOI, DES CARRIÈRES ET DES COMPÉTENCES

1/3 des emplois en Seine-Saint-Denis appartient au secteur public. Premier employeur du département, le Conseil général vise à développer son exemplarité à travers sa politique de gestion des ressources humaines.

Développer une politique exemplaire basée sur l'épanouissement des agents constitue une priorité essentielle pour le Département.

Evaluer sa politique de ressources humaines

L'année 2013 a été marquée par la réalisation d'un bilan du fonctionnement de l'administration de la Seine-Saint-Denis. Dans ce cadre, ont été initiées une synthèse des évolutions organisationnelles menées depuis 2004, la réalisation d'une enquête auprès des agents sur leurs conditions de travail appelée Baromètre social et la mise à jour des orientations du projet d'administration, la démarche de modernisation de l'institution.

Promouvoir de bonnes conditions de travail

Le Département est vigilant quant aux conditions de travail de ses agents. Un plan d'évaluation des risques professionnels a contribué en 2013 au développement de la prévention en interne, y compris sur les risques psychosociaux pour lesquels un comité scientifique a été installé le 4 décembre avec des experts extérieurs au Département. La surveillance médicale a été renforcée et le suivi des équipes enrichi avec les psychologues du travail. De plus, le pôle Ergonomie a travaillé sur la prise en compte des troubles musculo-squelettiques dans les crèches et les collègues.

Intensifier le dialogue social

Le Département a souhaité formaliser le principe d'un dialogue social de qualité en proposant un protocole aux partenaires sociaux en 2013. Il a par ailleurs le souci constant d'une action sociale adaptée aux besoins des agents. Un nouveau dispositif de protection sociale complémentaire et un poste de conseillère en économie sociale et familiale pour les

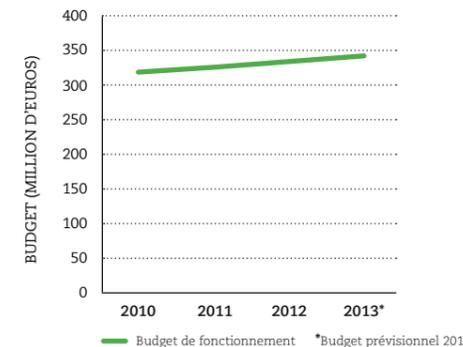
agents en surendettement ont ainsi été mis en place.

Favoriser le développement des compétences

Chaque année, l'analyse des besoins du Département, pour la préparation du plan de formation, favorise des projets de formation individualisés, répondant aux enjeux des Directions. Près de 2/3 des effectifs totaux du Département ont participé au moins une fois à une formation en 2012.



Nombre de postes : 300



560 agents : c'est le nombre de personnes handicapées identifiées en tant que telles et en poste au Département en septembre 2012, soit 7,3% des effectifs. La Seine-Saint-Denis a été reconnue et récompensée par le Prix des collectivités accessibles pour sa politique volontariste engagée en faveur du recrutement et en matière d'aménagement et d'accessibilité des conditions de travail. La gestion de leurs déplacements, des actions de sensibilisation, des outils de communication et un forum sur le handicap ont été mis en place en interne pour les agents en situation de handicap mais aussi les personnels en relation avec eux.

Gérer de façon éco-responsable le patrimoine départemental

◦ RESSOURCES INTERNES : BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE

350 000 m²

de surface de bâtiments répartis sur 715 bâtiments environ sont gérés par le Département.

En la matière, le Département a un triple objectif : répondre aux enjeux environnementaux, être garant du bien-être des agents et optimiser les coûts.

Concevoir et gérer un patrimoine durablement

Le Département intègre ses exigences énergétiques et environnementales dans les opérations de construction et de rénovation des bâtiments départementaux. La diffusion d'un guide sur les éco-matériaux, en 2013, a vocation à permettre d'intégrer cet objectif en amont dans les marchés publics.

Par ailleurs, le Département a poursuivi la réalisation réglementaire des diagnostics de ses bâtiments relatifs à l'accessibilité et aux économies d'énergie, mais souhaite aller au-delà en concevant une gestion partagée de son patrimoine par le biais des carnets d'établissements, afin d'en adapter les usages et de mieux maîtriser les coûts d'entretien.

Maîtriser et réduire les consommations

La maîtrise et la réduction des consommations des ressources (eau, énergie, consommables) s'inscrivent dans les priorités du Département. De nouvelles solutions sont mises en place notamment pour suivre à distance les consommations des bâtiments afin de les optimiser.

En matière de déplacements, le Département propose à ses agents des « tickets service » : ils peuvent ainsi obtenir, sans avance de frais, des tickets de transport pour leurs déplacements professionnels (au 10 décembre 2013, 4 106 tickets avaient été remis). Une diminution globale de 6% des consommations de carburant des agents entre 2012 et 2013 a été observée.

Au titre des déplacements domicile-travail, c'est également une participation majorée du Département (60 à 70% de la Carte Intégrale) qui peut

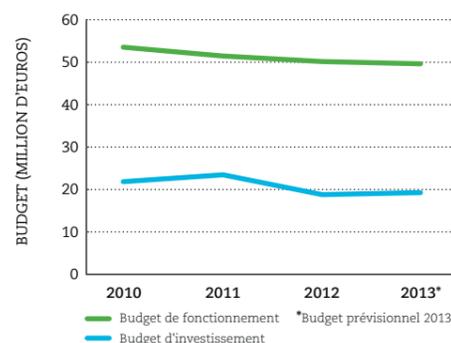
être proposée : en 2012, 1 830 agents en ont bénéficié.

Enfin, une enquête réalisée en 2012 a permis de réactualiser en 2013 le Plan de déplacements de l'administration* et de remettre à l'honneur les modes actifs de déplacements comme le vélo ou la marche à pied.



Le Plan de Prévention des Déchets et le projet Imprim'Eco ont pour objectif commun la réduction de la production de déchets et la consommation maîtrisée des ressources. 254 imprimantes individuelles ont été remplacées par 106 copieurs pour mutualiser les matériels d'impression en 2012. Afin de réduire la consommation de papier, le Département a rendu systématique l'impression recto/verso et en noir et blanc des fiches de paye. De plus, le tri du papier blanc se met progressivement en place sur trois des plus grands sites départementaux.

Nombre de postes : 515



Agence régionale de santé (ARS) : établissement public administratif de l'État français chargé de la mise en œuvre de la politique de santé dans la région.

Allocation Adulte Handicapé (AAH) : revenu d'existence assuré par l'État aux personnes handicapées pour faire face aux dépenses de la vie courante.

Brundtland : le rapport Brundtland, du nom de la présidente de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement réunie en 1987, pose les bases du développement durable.

Clauses sociales et environnementales : elles peuvent conditionner l'attribution des marchés publics pour promouvoir l'insertion des publics en difficulté et protéger l'environnement.

Diplôme qualifiant : il atteste d'une qualification professionnelle acquise, bien qu'il ne débouche pas sur un titre, et peut être reconnu dans une convention collective.

Eco-activités : biens et services capables de mesurer, prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air du sol, les déchets, le bruit, etc.

Economie sociale et solidaire (ESS) : ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Éducation populaire : elle vise à la diffusion de la connaissance au plus grand nombre afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place au citoyen qu'il lui revient.

Fond d'intervention de quartier (FIQ) : il est destiné à réhabiliter le patrimoine immobilier ancien.

Grand Paris Express : projet de réseau de 200 kilomètres composé de quatre lignes de métro automatique autour de Paris, et de l'extension de deux lignes existantes. Il doit être réalisé par la Société du Grand Paris en accord avec le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF).

Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA) : structure destinée à coordonner la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Elles offrent aussi un accompagnement à leur entourage.

Maison d'initiative économique locale (MIEL) : structure ayant pour mission d'apporter, avec le concours de professionnels, les outils nécessaires à la création et au développement des très petites entreprises (TPE).

Plan stratégique régional de santé (PSRS) : première composante du Projet régional de santé qui définit la stratégie globale de santé des Agences Régionales de Santé sur les 5 prochaines années, le PSRS est un outil transversal qui vise à définir les priorités de santé de la région et les objectifs qui en découlent. Ces derniers ont vocation à être déclinés en plans d'actions.

Plan de Déplacements des Administrations (PDA) : ensemble de mesures visant à favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (marche à pied, vélo, covoiturage...)

Précarité énergétique : difficulté, voire incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement à un coût acceptable.

Protection Maternelle Infantile (PMI) : service médical de département mené par un médecin et regroupant différents domaines pour garantir la protection sanitaire des enfants, des femmes enceintes et orienter les parents dans le développement de leurs enfants.

Revenu de Solidarité Active (RSA) : allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Tableaux numériques interactifs (TNI) : tableau sur lequel peut s'afficher le contenu d'un ordinateur. Ce dernier peut être contrôlé directement du tableau à l'aide d'un crayon-souris.

Taux de création des entreprises : nombre de créations d'entreprises au cours d'une année, rapporté au nombre d'entreprises actives au 1er janvier de l'année considérée.

Taux d'emploi : pour une classe d'individus, il est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Zones urbaines sensibles (ZUS) : territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville.

LE LIEN AVEC LE CADRE NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche de la Seine-Saint-Denis s'inscrit dans les principes fondamentaux énoncés, entre autres, par la Stratégie nationale de développement durable et le Grenelle de l'Environnement.

Chacune des cinq finalités du développement durable, définies par l'Etat dans le Cadre de référence national, est parfaitement intégrée dans les orientations de l'Agenda 21 départemental qui structurent le présent rapport :

- **La première orientation**, « égalité et promotion sociale », intègre les finalités de « cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations » et « d'épanouissement de tous les êtres humains ».

- **La deuxième orientation**, « un nouveau modèle urbain métropolitain » et le Plan Climat Energie Départemental, contribuent pleinement aux finalités de « la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère » et de « la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ».

- Enfin la « **dynamique de développement** suivant des modes de production et de consommation responsables » traverse l'ensemble de l'Agenda 21.

Par ailleurs, le Département est attaché aux principes d'action publique exprimés à travers les « éléments déterminants » du Cadre de référence national, en particulier la transversalité, le pilotage, l'évaluation, la participation, la transparence et le souci permanent d'innover.

Enfin, en présentant ce rapport, le Département répond aux prescriptions de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Le décret du 17 juin 2011 précise que le contenu du rapport doit permettre de mettre en évidence à la fois les politiques territoriales, traitées dans les deux premières orientations de ce rapport, et les pratiques et activités internes à la collectivité, traitées dans le cadre des deux dernières orientations.

Par ailleurs, le guide élaboré par le ministère en charge du développement durable pour l'élaboration de ce type de rapport précise qu'il est, pour les collectivités, une « opportunité de présenter la cohérence de leurs différentes politiques, programmes et actions entreprises au regard du développement durable et d'illustrer, par leurs résultats, leurs contributions aux défis nationaux, européens et internationaux ».

Contactez le Département pour recueillir plus d'informations

Département de la Seine-Saint-Denis

Hôtel du Département
Esplanade Jean Moulin
93006 Bobigny Cedex
Tél : 01 43 93 93 93

Le Service du développement territorial et de la modernisation, au sein de la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation, pourra répondre à vos interrogations.

Textes et relecture : l'ensemble des directions du Département de la Seine-Saint-Denis

Coordination de la rédaction : Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation

Assistance à la rédaction : Auxilia

Coordination de la conception et de la fabrication : Direction de la Communication

Conception et réalisation de la maquette : Médias conseil

Photographies : D. Ruhl / F. Bajande / B. Baudin, Le Bar Floréal / A. Lejarre, Le Bar Floréal / S. Carlier, Le Bar Floréal / B. Geminel / B. Gouedard / E. Garault / P. Lecomte / S. Hitau / J. Guillaume / S. Barthe / S. Françoise.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Hôtel du Département
Esplanade Jean-Moulin
93006 Bobigny Cedex
Tél : 01 43 93 93 93